

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

AUDITION DES ACTEURS DE L'ÉPANDAGE DES BOUES

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Cergy

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, MME ODILE PEIXOTO

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

| | |
|--|----|
| M. GUY ATLAN, RAPPORTEUR MEMBRE DE LA COMMISSION AGRICULTURE DU CESR | 11 |
| M. JACQUES SIMERAY, VICE-PRESIDENT DU CAPUI POUR CONFLANS-SAINTE-HONORINE .. | 13 |
| UN INTERVENANT..... | 13 |
| M. YORGHOS REMVIKOS, LES AMIS DE LA TERRE | 14 |
| M. JACQUES LERAILLE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU BOCHET | 20 |
| M. EMMANUEL HYEST, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE..... | 24 |
| M. JEAN-FRANÇOIS BANCE, AGRICULTEUR DANS L'EURE | 28 |
| M. BRUNO CARLOTTI, SEINE ENVIRONNEMENT : | 30 |
| M. FREDDY COURTIN, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE CRIEL ET DU PAYS D'YERES | 30 |
| M. JACOB, MEMBRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE | 34 |
| M. JACQUES DUPÂQUIER, PRESIDENT FONDATEUR DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS..... | 36 |
| M. PHILIPPE CAPRON, AGRICULTEUR PRES DE MARINES, AMIS DU VEXIN | 36 |
| UN INTERVENANT..... | 37 |
| M. DOMINIQUE BON, BUREAU D'ETUDES CONSEIL EN ENVIRONNEMENT | 37 |
| M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU | 38 |
| MME ANNE-LAURE CHARTOIRE, ETAT D'ESPRIT, AGENCE DE COMMUNICATION | 41 |
| M. DIDIER DUMONT, SALARIE SEINE AVAL | 42 |

La séance, ouverte à 20 h 05, est animée par M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :
Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose de démarrer, il n'y a pas énormément de monde pour l'instant, mais cela va arriver au fur et à mesure, et de toute façon, ce qui est important dans le débat public, ce sont les arguments apportés.

C'est une audition publique, toutes les personnes qui souhaitent prendre la parole peuvent le faire à l'aide des formulaires que nous avons mis à votre disposition, sur la thématique que vous voulez aborder, c'est-à-dire sur la problématique des boues des stations d'épuration. C'est pour cela que nous avons invité également des acteurs qui vont s'exprimer sur cette question.

Tout à l'heure, je vais vous présenter le débat public et ses objectifs spécifiques sur le projet de refonte de la station d'épuration Seine Aval. Ensuite il y aura quelques questions sur le débat, le maître d'ouvrage présentera son projet, ce qu'il met au débat et, tout de suite, nous démarrerons sur des questions, des propositions, des avis sur les sujets qui vous intéressent.

Le débat public, de la saisine au débat, pour bien comprendre, quel que soit son statut, un maître d'ouvrage, que ce soit l'Etat, le Ministère de l'Équipement pour les autoroutes, des collectivités, des établissements publics, doit à un moment donné, dans l'élaboration d'un projet, du moment que son coût est supérieur à 300 millions d'euros, saisir la Commission Nationale de Débat Public pour savoir s'il est nécessaire ou pas d'organiser un débat public.

La CNDP est chargée en France par la loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité, de veiller au respect de la participation des publics, au processus d'élaboration du projet. C'est à ce moment-là que la CNDP décide s'il faut ou pas un débat public sur le sujet. Ensuite, elle nomme le Président de la Commission Particulière (CPDP) qui travaille avec d'autres membres. Ce soir les autres membres m'accompagnent, Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Claude DEUTSCH ainsi qu'Odile PEIXOTO et Jean-Paul PUYFAUCHER qui sont indépendants, comme le Président, et neutres.

En tant que Commission Particulière, nous n'avons pas d'avis à donner, nous sommes là pour recueillir vos avis, publics et acteurs, sur la question et la problématique du débat. Nous sommes là pour organiser, mettre en débat les questions et animer le débat.

Sur quoi porte le débat ? C'est dans la loi de février 2002, le débat porte sur l'opportunité du projet (faut-il refondre ou pas), sur ses objectifs et les grandes caractéristiques du projet. Il se déroule en amont de la décision d'engager ou non. Le maître d'ouvrage doit nous saisir avant d'avoir pris la décision de faire ou de ne pas faire ce projet.

Les objectifs, c'est :

- de permettre à tout le monde d'être informé, c'est pour cela que nous avons diffusé beaucoup d'informations, dans les communes notamment avoisinant Seine Aval mais également ailleurs,

- d'obtenir des réponses à leurs questions, c'est pourquoi nous vous demandons d'écrire vos questions qui sont rentrées dans un système questions-réponses, le maître d'ouvrage, même s'il vous répond oralement ce soir, devra répondre par écrit et tout ceci sera rendu public,
- d'exprimer les observations, les critiques, vos suggestions, c'est un dialogue entre le public, le maître d'ouvrage, les acteurs, tout ceci devant servir à éclairer la décision du maître d'ouvrage.

Trois principes guident notre action :

- La transparence.

C'est l'occasion de tout mettre sur la table, toutes les études, tous les éléments, les problématiques, les questions qui se posent sur le projet ;

- L'équivalence.

Toute personne concernée peut s'exprimer. J'ai l'habitude de dire que ce soit « Monsieur ou Madame MICHU », habitant de Cergy, d'Herblay ou de Conflans-Sainte-Honorine, au même titre que Monsieur HUCHON, Président du Conseil régional, nous, la Commission, nous sommes là pour écouter ces différentes personnes ;

- L'argumentation.

En contrepartie du principe d'équivalence, tout le monde peut dire qu'il est contre le projet, mais il faut dire pourquoi et ce que vous proposez comme solutions alternatives.

Le débat va durer quatre mois, du 10 septembre au 19 décembre, ensuite, la Commission a deux mois pour rédiger un compte rendu exhaustif, objectif de ce qui s'est dit, quels sont les principaux enseignements du débat, ce qu'on peut en retirer toujours sur les questions opportunité, objectifs du projet et ses principales caractéristiques.

Ensuite, c'est important, après avoir débattu et tirer les enseignements, le maître d'ouvrage a trois mois pour prendre une décision officielle, en disant quels sont les principes et les conditions de poursuite de son projet.

Nous sommes en démocratie représentative, c'est le maître d'ouvrage qui reste seul décideur de la décision finale. La CNDP veille à ce que le maître d'ouvrage argumente, justifie sa décision par rapport aux enseignements, aux problématiques ou aux enjeux qui sont ressortis du débat. Il y a donc un échange entre ce qui ressort du débat et la décision du maître d'ouvrage.

Les publics pour ce projet de la refonte de la station d'Achères qui, je vous le rappelle, gère les effluents de plus de 5 millions de Franciliens :

- les riverains et les salariés de l'usine qui sont impactés par les nuisances,
- les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien, donc les 5 millions de Franciliens,

- les acteurs de l'épandage agricole des boues donc les agriculteurs, nous avons des agriculteurs dans la salle qui nous dirons ce qu'ils en pensent, pourquoi ils prennent ou ne prennent pas,
- les riverains des terrains où sont épandues les boues et les associations,
- toutes les personnes concernées pour des raisons professionnelles ou personnelles par la qualité de la Seine, notamment jusqu'à l'estuaire de la Seine et plus loin en Mer du Nord, car certaines pollutions de Seine Aval se retrouvent directement en Mer du Nord, cela alimente la diffusion des algues vertes notamment.

Les questions du débat sont très larges, elles ont été élaborées après avoir rencontré beaucoup d'acteurs :

- Faut-il traiter 1,5 million de m³ par jour à Seine Aval dans les prochaines années ? C'est ce que propose le maître d'ouvrage, faut-il en faire moins ou pas ?
- Faut-il concentrer sur Seine Aval une part significative des investissements franciliens pour remettre aux normes cette station et pour la refondre ? Y a-t-il d'autres investissements à faire ailleurs ?
- Au regard des contraintes réglementaires, faut-il refondre complètement la station ou la rénover progressivement comme cela a été fait ces dix dernières années ?
- Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires au niveau des usagers ? De la sensibilisation pour ne pas mettre de polluants émergents par exemple dans les égouts ou au niveau des professionnels, est-ce que les industriels sont bien raccordés, etc. ? Au niveau du réseau d'assainissement, n'y a-t-il pas d'autres solutions alternatives à voir ?
- Les objectifs que le SIAAP va vous présenter répondent-ils aux attentes et aux besoins de la population ? Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité de rejet dans la Seine et des différentes réglementations qu'imposent ces rejets ?
- Quel réaménagement de la plaine d'Achères ? Le maître d'ouvrage propose de réduire l'emprise foncière de la station, quoi faire des autres terrains qui vont être libérés pour les collectivités ?
- Quelles filières de valorisation pour les boues produites par Seine Aval ?
- Quel est le coût du projet ? Le coût annoncé par le maître d'ouvrage est de 800 millions d'euros, sera-t-il maintenu à ce niveau ou plus élevé ? Comment va-t-il être financé ? Quel va être l'impact sur la facture, sur ce que va payer directement le consommateur ?
- Quelles modalités de concertation et de communication avec les riverains et leurs élus pendant la phase de travaux et même après ?
- Quel suivi de chantier et quel suivi de l'impact sanitaire potentiel de l'usine ? Question qui intéresse vraiment les riverains.

Ce sont les principales questions mais il peut y en avoir d'autres et, au fur et à mesure, c'est dans le débat que l'on résout certaines questions, qu'on apporte des arguments ou que l'on apporte d'autres questions.

Les moyens d'information, il faut bien sûr pouvoir informer et communiquer largement pour que toutes les personnes concernées soient informées, il y a :

- le journal du débat que vous avez reçu qui est édité à 10.000 exemplaires, nous l'avons mis en boîte aux lettres dans tous les foyers les 9 communes concernées par l'usine de Seine Aval ;
- un fichier d'acteurs,
- un petit dépliant que l'on peut distribuer dans les gares et les lieux de passage ;
- le document du maître d'ouvrage, 80 pages, qui présente l'argumentaire du maître d'ouvrage par rapport à son projet ;
- un document de synthèse de 8 pages qui présente les principaux résultats ;
- le maître d'ouvrage a fait un appel d'offres sur une étude et définitions, trois prestataires ont répondu sur la partie caractéristique du projet, ces documents seront rendus publics et seront débattus au cours du débat ;
- il y aura aussi des contributions écrites, vous avez pu avoir en arrivant deux projets de cahiers d'acteurs que vous avez pu avoir sur le CESR Ile-de-France, avec Monsieur Guy ATLAN, qui est là et qui viendra le présenter, et une contribution des Amis de la Terre. N'hésitez pas, si vous avez des contributions écrites, à nous les envoyer, on les rend publiques, on les analyse bien sûr et on intègre leurs principaux arguments dans le compte-rendu de la Commission.

Tout au long du débat, un site Internet à disposition. Il y a déjà eu 3.900 connexions, à ce jour ; des cartes T qui sont distribuées avec le journal des débats, un numéro azur. Nous avons des bureaux à Conflans-Sainte-Honorine, tous les documents sont disponibles et toutes les études qui ont alimenté la réflexion du maître d'ouvrage sont disponibles.

Quant aux moyens de participation, nous avons essayé de les faire les plus larges possibles. Différentes villes sont concernées, il y a eu une première réunion de lancement à Saint-Germain (près de 200 personnes). Il y a eu une audition publique la semaine dernière à Conflans-Sainte-Honorine (100 personnes) plus pour les riverains, aujourd'hui Cergy, jeudi Herblay, à Nanterre également, même à Rouen où nous allons auditionner les acteurs de l'estuaire de la Seine pour savoir ce que Seine aval pose comme problèmes à l'estuaire de la Seine.

Au mois de novembre, nous ferons 5 réunions thématiques, après avoir entendu toutes les attentes et les besoins pour savoir ce qu'il est possible de faire pour résoudre ces différents problèmes :

- Comment améliorer la qualité de la Seine ?
- Comment traiter les boues de la station d'épuration Seine Aval ?

- Comment réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles de la station d'épuration ?
- Quels sont les risques industriels et sanitaires du site d'Achères ?
- La problématique des eaux pluviales ? Nous faisons venir des experts pour expliciter les possibilités pour résoudre ces problèmes.

Tout début décembre, nous ferons des réunions de synthèse où, après avoir écouté les attentes du public, pour voir tous les possibles exprimés par les experts, nous regarderons concrètement les projets qui sont proposés par les prestataires, comment ils répondent à ces différentes problématiques, notamment pour le projet pour la plaine d'Achères, l'avenir même de la station Seine Aval, les impacts financiers et la gouvernance.

Nous terminerons le 19 décembre par une réunion de clôture pour débattre des principaux enseignements que l'on tire de ces débats.

Autres moyens de participation : le blog. C'est un peu nouveau ce que nous avons fait pour ce débat, pour que les gens qui ne veulent ou peuvent pas se déplacer le soir à 20 heures puissent quand même participer.

Ce soir, nous avons cette réunion, demain soir, sur Internet, sur le blog, vous aurez les principaux enseignements que la Commission tire de cette soirée. Ce document est une synthèse, nous le mettons au débat sur le blog, vous pouvez réagir, rajouter ou pas les enseignements que vous avez trouvés. Ce document final, qui sera le fait de la Commission Particulière, fera partie intégrante du compte rendu de la Commission Particulière à la fin du débat. Vous collaborez quelque part au compte rendu qui sera effectué de ce débat.

Des contributions écrites, j'en ai déjà parlé.

Les cahiers d'acteurs.

Un système de questions-réponses. Les questions posées ce soir par écrit seront entrées dans le système et vous pouvez aussi bien sûr poser vos questions directement sur Internet.

Voilà pour la présentation générale sur le débat, ses objectifs. Avant de passer la parole au maître d'ouvrage, avez-vous quelques questions sur l'organisation du débat et non pas sur le fond ? (*Aucune*)

Je passe donc tout de suite la parole aux représentants du SIAAP qui vont vous présenter le projet de refonte de la station d'épuration Seine Aval.

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP : Bonsoir à tous. Le projet que nous allons vous présenter s'inscrit dans la continuité d'une histoire déjà vieille de plus d'un siècle. Que de chemin parcouru en effet entre les premiers champs d'épandage, à la fin du XIX^{ème} siècle, puis le projet d'une station unique pour l'ensemble de l'agglomération parisienne et la réalité d'aujourd'hui.

Le SIAAP, Syndicat Interdépartemental, est donc une collectivité territoriale regroupant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Sa compétence est définie par la loi sur l'eau, en son article 63 ; loi qui a été votée en décembre 2006 et qui fait explicitement référence à la spécificité de cette région parisienne.

Où en est Seine Aval aujourd'hui ? Le principe de la réduction des volumes traités sur le site avait été entériné par un contrat de bassin signé pour la période 2000-2006 entre le SIAAP, la Région Île-de-France, et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Depuis sa création, en 1970, 4 usines d'épuration ont ainsi été créées sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. Les objectifs ont donc été atteints.

La capacité de Seine Aval a été ramenée à 1.700.000 mètres cubes par jour, après doublement des capacités dans notre usine de Seine Amont, dans le Val-de-Marne, à Valenton ; et la démolition d'une demi-tranche de l'usine Seine Aval. Ensuite, la mise en service de l'unité de traitement de l'azote a permis à la Seine de retrouver une qualité qu'elle avait perdue depuis une dizaine d'années.

Un nouveau schéma directeur d'assainissement vient d'être adopté pour la période 2007-2021, à l'issue d'une étude d'actualisation dont le SIAAP a été le maître d'ouvrage.

Au-delà de ses partenaires institutionnels habituels : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Service de Navigation de la Seine, l'Agence de l'eau Seine Normandie, les départements constitutifs du SIAAP ont été largement associés, ainsi que les Syndicats qui apportent leurs eaux pour nos usines d'épuration.

Le schéma directeur du SIAAP a retenu deux orientations principales :

- l'optimisation des moyens épuratoires et des capacités du réseau d'assainissement en intégrant une nouvelle baisse des capacités de l'usine Seine Aval ;
- le traitement des eaux en temps de pluie au plus près des sources de rejet dans le fleuve.

Pour Seine Aval, il faut retenir de ces orientations générales deux échéances :

1. 2011 : l'usine appliquera totalement les normes de rejet définies par la Directive européenne de 1991 sur les eaux résiduelles urbaines ;
2. 2015 : avec l'extension de l'usine Seine Grésillons à Triel-sur-Seine et la création de l'usine la Morée en Seine-Saint-Denis, la capacité des autres usines du SIAAP sera de l'ordre de 1.300.000 mètres cubes, à comparer aux 1.500.000 mètres cubes de l'usine Seine Aval dans le futur.

Dans ce contexte, pourquoi le SIAAP parle-t-il de refonte ? Et pourquoi maintenant ? Deux raisons, principalement.

La première raison est dite « réglementaire » la directive européenne. D'autres échéances s'imposent à nous. La directive cadre sur l'eau (DCE) vise comme objectif le bon état écologique des rivières et des masses d'eau en 2015. Cet objectif induit non plus une obligation de moyens mais une obligation de résultats. Cette exigence pour l'environnement, le SIAAP se doit d'y répondre dans les meilleurs délais, en programmant les travaux nécessaires.

La deuxième raison est la nécessité de mettre à niveau nos installations les plus anciennes. Seine Aval donne de bons résultats mais, il faut le reconnaître humblement, une recrudescence des odeurs depuis 2003-2004 en dépit des efforts déployés depuis plus de

15 ans. Efforts qui ont donné des résultats mais, aujourd'hui, nous sommes en difficulté. Nous savons que vos attentes sont fortes sur cette question. Sachez que nous les partageons et qu'elles sont au cœur de nos projets, que nous allons soumettre au débat ce soir, en toute transparence.

Le SIAAP veut prendre de nouveaux engagements, qui ne soient pas des vœux pieux.

En lançant en 2005 une étude de définition pour la refonte de Seine Aval, le SIAAP avait conscience de tous les défis auxquels cette usine devait faire face : améliorer ses performances et les conditions de travail de ses agents, supprimer les nuisances générées par l'activité, respecter le cadre de vie des riverains, concentrer ses bâtiments pour rendre une partie du site à son environnement naturel et puis, mettre au cœur de notre politique, le développement durable.

S'agissant du devenir et de la valorisation de nos boues, l'épandage sur les terres cultivées a toujours constitué un moyen de tirer partie des déjections animales (fumier, lisier) pour améliorer la production des cultures et régénérer la valeur biologique des sols par l'apport de matières organiques.

L'agriculture constitue aujourd'hui un important débouché pour les boues urbaines, environ 8 millions de tonnes, à comparer aux 13 millions de tonnes d'engrais et 280 millions de tonnes de déjections animales ; le tout par an.

L'épandage est strictement réglementé par un décret de 1997 et un arrêté de 1998. La présence d'ETM (élément de trace métallique) ou abusivement appelé métaux lourds, la pression de l'industrie agro-alimentaire, il faut le dire un débat souvent passionné qui ne facilite pas une bonne appropriation des problématiques, fait de cette filière une filière en discussion.

Comment alors relever ces défis sans procéder à une approche globale sur l'ensemble du périmètre de l'usine qui intègre les performances épuratoires des trois volets du développement durable : l'écologie, l'économie et le social, sans oublier l'ergonomie pour tous nos agents ?

C'est cette approche que nous allons vous présenter maintenant.

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL : Je vais vous parler maintenant de Seine Aval. Plus qu'une station d'épuration, c'est avant tout un véritable site : 900 hectares entre la forêt de Saint-Germain au sud de l'image que vous avez à l'écran et la Seine au nord. C'est un site ouvert aux circulations publiques, vélos, pédestres. Nous avons deux zones opérationnelles sur ce site. Au centre de l'écran, l'usine de traitement des boues ; et à droite de l'écran, l'usine de traitement des eaux.

L'ensemble des installations construites par étape successive depuis 1940 fait que nous avons un ensemble technique hétérogène. J'ai été Directeur de cette usine pendant 5 ans et je vais vous faire part des difficultés que nous avons au quotidien pour exploiter cette usine ; ils montrent qu'aujourd'hui nous avons besoin d'aller vers la refonte.

Vous avez une vue aérienne du site, de l'usine des boues.

Les problématiques à résoudre ce sont avant tout l'amélioration des performances épuratoires. Ces boues sont issues du traitement des eaux. Si sur ce traitement des eaux,

nous allons atteindre avec quelques équipements complémentaires les directives DRU ; en revanche, pour atteindre la directive DCE, l'architecture actuelle de la station ne permettra pas de le faire dans une notion de développement durable, en tout cas avec des économies d'exploitation.

Deuxième difficulté : c'est la persistance des nuisances olfactives. On le disait, après une amélioration très nette reconnue par tout le monde depuis 1990, une dégradation est très nettement perçue depuis 2003. Nous avons identifié différents facteurs, bien sûr les nuisances olfactives proviennent en partie de l'usine des eaux, mais également bien sûr par le process même de l'usine des boues.

Autre difficulté, la cohabitation de différentes technologies fait qu'au quotidien nous avons des équipements d'âge différent, de génération différente, qui doivent se transmettre des informations les uns aux autres, et c'est une difficulté.

L'épandage agricole, sur une année, c'est à peu près 40.000 tonnes de matières brutes produites ; environ 60 % partent sur la filière de la valorisation agricole, 15% en compostage. L'excédent de production, puisqu'il s'agit de boues conformes pour une revalorisation agricole mais qui ne trouvent pas place dans un plan d'épandage, partent en centre d'enfouissement technique. Le centre d'enfouissement technique est également la solution lorsqu'il y a des boues non conformes. C'est quelque chose que nous ne pouvons plus accepter puisque ce n'est pas un déchet ultime et, en principe, nous ne devrions pas l'envoyer en centre d'enfouissement technique. C'est pour cela qu'il faut passer d'une mono filière comme aujourd'hui vers des multi filières dont nous vous parlerons tout à l'heure.

Autre difficulté, l'évolution des réglementations qui sont de plus en plus strictes. Pour évoquer cette évolution des réglementations, prenons par exemple, sur les éléments « traces métalliques », les évolutions de la réglementation en matière de concentration en cadmium, exprimée en milligrammes par kilo de matières sèches. La réglementation fixait la barre à 15 mg. Jusqu'en 2004, nous étions en-dessous mais la réglementation a également prévu une amélioration des performances puisque la barre est à 10 mg par kilo de matières sèches. Depuis 2004, nous sommes toujours en-dessous mais peut-être que cette barre va encore descendre et, là, nous avons un risque d'avoir des boues non conformes.

Michel GOUSAILLES va maintenant vous présenter les objectifs de la refonte.

(Passage de diapositives)

M. MICHEL GOUSAILLES, SIAAP, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT :
Merci Gérard.

➤ Le premier objectif, c'est la reconquête de la Seine.

Jusqu'à 2006 ; l'usine Seine Aval était conçue seulement pour éliminer la pollution carbonée, c'est-à-dire grosso modo la matière fécale ; en revanche, l'urine n'était pas traitée et l'azote contenu dans l'urine était redéversé dans la Seine.

Qu'en est-il de la Seine ? On fait des analyses et on regarde la Seine, on part de l'amont à Ablon et on arrive à Poses, très loin en aval, et on s'aperçoit qu'au milieu, il y a un pic énorme d'ammonium lié aux rejets de Seine Aval. L'ammonium qui est présent dans la Seine va réagir, des réactions biologiques vont se mettre en jeu ; réactions qui vont consommer l'oxygène présent dans la Seine. L'oxygène décroît à l'aval.

La courbe en escaliers, c'est parce qu'à chaque barrage une chute d'eau réoxygène la Seine. Malgré tout, arrivé à Poses, on manque d'oxygène et les poissons sont un peu malheureux. Que va-t-il se passer avec la refonte ?

Jusqu'à Seine Aval, l'ammonium est assez bas, un peu moins de 1 milligramme par litre ; et d'un seul coup il monte, jusqu'à plus de 10 milligrammes par litre, pour redescendre, dilué d'abord, et puis ensuite, redescendre tout doucement parce que dans la Seine, l'ammonium se transforme, biologiquement. Ce qui est très embêtant, c'est que pour se transformer il consomme de l'oxygène.

Que va-t-il se passer avec cette refonte ? Nous allons traiter l'ammonium sous toutes ces formes et les poissons vont s'apercevoir qu'il n'y a plus de station d'épuration qui déverse puisque l'eau qui sort de la station est à peu près de la même qualité que l'eau de la Seine. Evidemment l'oxygène ne va plus être consommé et rester à un bon niveau, avec ceci nous respecterons les limites du bon état écologie.

C'était le premier objectif de la refonte.

- Le deuxième, c'est le zéro nuisance parce que s'occuper des poissons c'est bien mais s'occuper des riverains, c'est bien aussi et même nécessaire et indispensable.

Que s'est-il passé ? Les nuisances sont olfactives, sonores, visuelles mais, franchement, les plus difficiles, ce sont les nuisances olfactives et nous allons les présenter rapidement.

Sur une station d'épuration, les postes les plus nauséabonds, avec des risques importants, c'est l'arrivée des eaux, le prétraitement, les décantations primaires, là où l'eau, après avoir été enfermée dans les égouts, se trouve à ciel ouvert d'un seul coup ; ce n'est pas terrible ! Il y avait des nuisances.

Nous avons travaillé fortement sur ce sujet et nous avons couvert des bassins de prétraitement, on injecte de l'air pour éliminer les molécules odorantes, les décanteurs primaires ont vu leurs goulottes (là où les chutes d'eau se produisent) couvertes également. Cela a été une amélioration sensible que tout le monde a pu ressentir.

Sur le traitement des boues, là aussi il y a des eaux émissives. Nous avons arrêté les lits de séchage à ciel ouvert qui ont été remplacés par des champs de lavande. Vous me direz aussi que la lavande sent quelque chose mais c'est généralement mieux apprécié par les populations. En revanche, les ateliers de traitement de boues, qui avaient été conçus non couverts, ont été systématiquement couverts, et l'ensemble des zones émissives confinées de manière à essayer de réduire au mieux les émissions odorantes.

Nous avons fait des efforts bien sûr, mais le bilan reste un peu mitigé. Il y a eu des améliorations, c'est vrai mais c'est insuffisant. Il est clair qu'il faut passer aujourd'hui à la vitesse supérieure et c'est la refonte globale. Pourquoi une refonte globale peut constituer une sécurité, une certitude pour nous, pour vous les riverains d'éradiquer cette nuisance olfactive et d'aller vers le zéro nuisance ?

Simplement parce que, dans le cadre de la refonte globale ; les objectifs très ambitieux, sont pris en compte dès la conception. Il ne s'agit plus de couvrir des plateaux de fromages avec des couvercles à peu près « grosso modo », on va faire en même temps, les plans de la boîte, les plans du couvercle, les plans du système de fermeture et les plans du système des

traitements d'extraction et de traitement de l'air. Tout cela étant pris en compte dès l'origine et au même moment, nous aurons des résultats forcément tout à fait satisfaisants.

Cela se traduit par un cahier des charges très dur pour toutes les nouvelles installations, et par la couverture de toutes les zones et l'extraction systématique de toutes les zones où l'air vicié pourrait s'échapper.

J'en ai terminé, je repasse la parole à Gérard MARY.

M. GÉRARD MARY: Merci Michel. Je voudrais vous parler du 3^{ème} objectif qui concerne le paysage ou la qualité du site où nous souhaitons modifier profondément la situation actuelle.

La zone de Seine Aval, vous l'avez vue tout à l'heure, voici le périmètre actuel de l'usine (en vert). Nous avons défini un périmètre réduit pour l'étude de la refonte (en jaune), ce qui veut dire que toute la zone située à l'ouest, c'est des terrains que nous allons rendre à la ville de Paris, propriétaire de cette zone pour une autre destination.

A l'intérieur du périmètre jaune, nous avons défini une zone opérationnelle, zone qui va accueillir des nouvelles installations au maximum. Entre cette zone rouge et la zone jaune, ce sera une frange paysagère, c'est-à-dire une zone d'accompagnement végétal entre le milieu extérieur et nos installations. Vous voyez que l'actuelle usine de traitement des boues se situe dans cette frange paysagère, c'est-à-dire que notre intention est vraiment de remplacer cette usine par une autre unité et donc un autre process d'obtention des boues.

Autre objectif, la reconquête des berges. C'est un objectif que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre en 2006 avec la réalisation de frayères en bord de Seine, pour améliorer encore la reproduction des poissons. Vous savez qu'actuellement, on dénombre près de 29 espèces en Seine alors qu'il n'y en avait que 3 en 1970.

Autre objectif dans cet objectif, ce sont les circulations. Nous souhaitons toujours un site perméable aux circulations. Il est important que l'on puisse circuler, tout d'abord pour alimenter l'usine mais également se rendre dans la forêt, partie sud, ou bien aller vers Maisons-Laffitte, via la porte de Fromainville qui est un accès contrôlé.

Le dernier sous-objectif, c'est le référentiel HQE pour haute qualité environnementale. Nous souhaitons être excessivement exigeants pour toutes les constructions à venir. Le dernier exemple, c'est l'unité mise en service en juin dernier, l'unité de nitrification, dénitrification. Voilà le type de bâtiment que nous souhaitons réaliser. Vous voyez que ce sont des bâtiments où le paysage pénètre presque dans l'ouvrage. Nous souhaitons des équipements extrêmement économes en énergie voire autosuffisants, cette exigence, nous l'aurons dès la phase de chantier avec un chantier à zéro nuisance également.

✓ Le dernier objectif, c'est la valorisation des boues.

Tout à l'heure, je disais qu'il s'agissait d'une mono filière puisque la filière de secours n'est pas acceptable car c'est le centre d'enfouissement technique. Nous souhaitons diversifier nos filières et adjoindre, à l'actuelle filière de valorisation agronomique, une filière de valorisation énergétique pour utiliser la boue sous forme de combustible dans des centres à l'extérieur du site puisqu'il n'est pas prévu l'incinération sur le site.

Nous souhaitons également trouver de nouveaux débouchés aux boues, par exemple, l'incorporation des boues dans des matériaux de construction.

M. DANIEL DUMINY : Voilà rapidement présenté notre projet. Le SIAAP est un service public assez méconnu. Il est situé tout à fait en bout de chaîne de la chaîne d'utilisation de l'eau. Très peu de Franciliens savent exactement ce qu'ils produisent comme boue tous les jours, à peu près 120 grammes. Nous continuons à penser, pour le thème de ce soir, que la valorisation agricole est une filière d'avenir pérenne.

Nous pensons aussi que d'autres filières doivent être développées comme la filière énergétique. Nous sommes conscients aussi que l'amélioration de la qualité de l'eau va entraîner une augmentation du volume de boues à produire mais, face au rejet massif de l'incinération en Ile-de-France et en France, ce qui n'est pas vrai dans tous les pays européens, je pense qu'une véritable prise de conscience doit aujourd'hui avoir lieu.

L'action du SIAAP est sous-tendue en matière de valorisation agricole d'épandage par deux points fondamentaux :

1. la certification, la qualité,
2. la transparence.

Le SIAAP est tout à fait favorable à développer de nouveaux horizons, de nouveaux partenariats avec le monde agricole, de la même façon qu'il est tout à fait favorable à développer avec les associations de protection de l'environnement de nouveaux partenariats pour travailler sur la vérification de l'innocuité des boues sur le long et moyen terme ; cela me semble très important.

Vous avez compris que Seine Aval est un défi en termes de gouvernance, je viens d'en parler, aussi en termes de techniques, de technologies. C'est un défi qui a un coût de l'ordre de 800 millions d'euros, qui vont s'échelonner de 2009 à 2017 environ. C'est un enjeu très important, ce sont des sommes très importantes mais le SIAAP se doit de relever ces enjeux à la fois pour le milieu naturel, la rivière, l'environnement mais aussi pour les riverains et les agents qui y travaillent.

Voilà rapidement brossé ce projet que je souhaite pouvoir enrichir avec la qualité de vos interventions. Merci.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci pour cette intervention et cette présentation. Je vous rappelle qu'il y a des formulaires pour les questions. Si vous voulez poser une question ou prendre la parole merci de bien vouloir la remplir. Plusieurs acteurs nous ont demandé d'être auditionnés et à donner leur position. Le premier que nous souhaitons auditionné, c'est Monsieur Guy ATLAN, rapporteur membre de la Commission Agriculture du CESR et qui a fait une étude sur ces questions des boues.

M. GUY ATLAN, RAPPORTEUR MEMBRE DE LA COMMISSION AGRICULTURE DU CESR : Bonsoir.

Je vais être assez bref, j'interviens parce que le Conseil Economique et Social Régional de l'Ile-de-France était à l'origine d'un rapport sur les boues des stations d'épuration de l'ensemble de l'Ile-de-France, pas seulement d'Achères.

Nous avons étudié ce problème assez longtemps, pendant quelques mois et nous avons un rapport qui est disponible et des recommandations qui avaient été adoptées par le CESR, d'ailleurs le Conseil régional lui-même avait considéré certaines de ces propositions comme

tout à fait satisfaisantes. Je pense que le SIAAP les connaît bien, elles ont d'ailleurs été soumises au Comité de bassin, à la Commission géographique de l'Ile-de-France.

Nous connaissons bien le problème au CESR. Ce que j'entends ce soir sur cette refonte d'Achères va évidemment au-delà de nos souhaits, de ce que nous formulions à l'époque, il y a 4 ans. C'est un point central. Il est sûr, après l'étude que nous avons faite que l'élimination des boues a une voie principale et centrale, l'épandage agricole en tant qu'équivalent engrais, que c'est la plus logique et la plus satisfaisante au plan écologique. Ce faisant, ce n'est concevable que parce que ce sont des boues parfaitement certifiées. Par exemple, vous avez parlé des ETM bien que ceux-ci répondent aux normes telles qu'elles sont fixées et que leur disparition dans ces boues soit effective, Que les pour éléments trace organique ou d'autres produits, il y a des seuils, ils doivent être respectés. Autrement dit, il n'est concevable d'avoir des boues que si leur certification est réelle et que ce faisant s'ouvre la possibilité de l'épandage.

Maintenant, on le sait bien, il y a beaucoup de réticence autour de cette voie. On en a longtemps discuté au sein du CESR avec les agriculteurs. Elle restera, je crois, au fil du temps, une voie indispensable, une voie qui devrait continuer à absorber plus de la moitié des boues qui sont produites mais il faudra aussi développer d'autres filières d'élimination. A un endroit donné, il est évoqué la capacité d'en faire un produit énergétique. Je ne suis pas sûr que la proportion qui peut aller dans cette filière soit grande. Il y a également des formes particulières de compostage, de co-compostage avec des déchets verts, la capacité d'orientation vers les matériaux de construction. Il ne faut pas se bercer d'illusions, l'épandage agricole, moins dans sa forme traditionnelle, que dans des formes d'évolution qui doivent être recherchées, est indispensable.

J'ai envie d'ajouter à tout ce que j'ai entendu qu'il est essentiel dans tout cela, dans toutes ces démarches autour des boues, etc., les capacités de recherche sont indispensables. Il existe sur la région Ile-de-France, une organisation, le PIREN, qui travaille beaucoup sur la recherche sur tous les problèmes de l'eau et d'égout.

Nous souhaitons au CESR que longtemps encore nous continuions à travailler sur les filières de recherche pour essayer de savoir quel devenir trouver à ces boues.

Voilà ces quelques mots, je suis à la disposition de tout le monde, c'est un problème que j'ai eu l'occasion de connaître. Nous avons écrit un gros rapport qui est disponible à l'entrée de cette salle. Je suis à votre disposition et je vous remercie de votre attention.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Le rapport produit par le CESR est disponible sur le site Internet de la CDDP, la contribution aussi. Si vous voulez les télécharger pour les étudier de plus près, c'est tout à fait possible.

Avant d'aller plus loin, il y a peut-être de réactions dans la salle par rapport à l'intervention du Professeur ATLAN ?

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Pour quelle raison n'avez-vous pas parlé de vers de terre ?

M. GUY ATLAN : Vous m'apprenez des choses.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Dites donc, on nous parle d'écologie tous les jours.

M. GUY ATLAN : C'est très bien, je vous avoue mon ignorance.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Vous êtes professeur ?

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Monsieur ATLAN est professeur de médecine.

M. GUY ATLAN : J'espère qu'il n'y a pas de honte à cela.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Vous avez dit que les boues étaient bonnes pour l'agriculture mais vous n'êtes pas allé plus loin sur les avantages et les inconvénients.

M. GUY ATLAN : Il y a toute une réglementation, je ne suis pas agriculteur, mais il y a des temps d'épandage très précis. On ne peut pas épandre à tout instant dans les champs habituellement, et il y a toute une série de programmes qui sont construits avec les agriculteurs. Je ne connais pas précisément ces programmes mais il y a des temps. Pour certaines cultures, par exemple, elles se font au printemps, pour d'autres c'est à l'automne, et il y a des problèmes de stockage difficile de ces boues.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Il y avait une autre question et nous redonnerons la parole à Monsieur BANCE afin que vous puissiez aller plus loin dans votre position.

M. JACQUES SIMERAY, VICE-PRESIDENT DU CAPUI POUR CONFLANS-SAINTE-HONORINE : Le CAPUI appuie pour une valorisation agricole des boues. J'aimerais savoir, quelle est la proportion des boues, à l'étranger, qui vont vers la voie agricole ou vers d'autres voies ?

M. GUY ATLAN : Je peux répondre à votre deuxième question, c'est très variable, par exemple, en Suisse, il n'y a plus d'épandage agricole car il y a eu des tas de réserves de tout le monde agricole et, en définitive, tout va vers l'incinération. En Allemagne, la proportion de boues épandue est de l'ordre de 40 ou 50 %. Nous sommes probablement en France, le pays où la consommation de boues par le monde agricole est parmi les plus importantes. Vous avez vu le graphique, les boues d'Achères partent à 60 % vers l'épandage traditionnel.

D'ailleurs, il faut prévoir des évolutions. Cet épandage traditionnel devient difficile et complexe et il faut que cet équivalent engrais puisse prendre d'autres formes, par exemple, le séchage extrême. La proposition de granulats, est une des formes très utile. A ce propos, très souvent, les acteurs publics, peut-être les parcs naturels, lorsqu'on doit refondre des espaces urbains, des talus, toutes ces situations n'ont pas amené à une bonne consommation des boues. Les acteurs publics en tout cas ont été relativement rétifs ou absents dans ce cas. C'est bien regrettable.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : La réunion thématique, qui aura lieu plus précisément sur les boues, offrira des réponses beaucoup plus précises. Nous essayerons d'offrir un panorama des différentes solutions techniques qui sont utilisées un peu partout en Europe et d'être plus réceptifs, car nous voulons aujourd'hui recueillir l'avis des uns et des autres sur ces questions et ne pas faire un panorama technique trop complexe, nous voulons vous donner la parole.

UN INTERVENANT : Vous avez évoqué tout à l'heure le fait qu'il fallait continuer la recherche, en tant que chercheur, je ne peux être que d'accord avec vous. Pourriez-vous préciser quel type de recherche était indiqué si c'était le cas dans le rapport du CESR sinon, quelle est votre opinion sur le type de recherches qu'il faudrait continuer dans ce domaine ?

M. GUY ATLAN : Cela fait 4 ans que ce rapport est écrit, c'est un peu loin. Probablement aujourd'hui, je pense qu'il faudrait s'orienter sur la façon de les oxyder. Ce sont des recherches importantes. Si l'épandage devient de plus en plus difficile, il faut trouver des solutions. Par exemple, les oxydations sous multiples formes sont souvent trop consommatrices d'énergie mais il faut voir. A l'époque, lorsque je connaissais un peu mieux le sujet, nous l'avions évoqué. Il y a aussi toute la recherche autour de l'eau. Le PIREN travaille énormément avec l'étude sur le respect de l'environnement, beaucoup de choses. Les boues sèches sont un des secteurs de recherches indispensables car c'est un des produits qui sort des stations d'épuration.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup Professeur.

M. YORGHOS REMVIKOS, LES AMIS DE LA TERRE : Contrairement à ce qui est marqué sur l'écran, ma ville n'est pas Argenteuil, je suis un Vexinois, donc « Val d'Oisien » de la partie campagnarde. De ce point de vue, j'ai été confronté au problème de l'arrivée d'une enquête publique avec plan d'épandage au niveau d'Achères. Je dois reconnaître que depuis 4 ans je m'intéresse à ce sujet. 3 enquêtes publiques et 1 recours au Tribunal administratif, j'ai quand même appris à connaître un peu mieux l'entité qu'est le SIAAP et à apprécier leurs efforts de transparence, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres acteurs dans la même situation.

(Passage de diapos)

Enfin, il faut mieux nuancer ce tableau idyllique qui vous a été présenté. La première nuance, c'est que le sujet est complexe et, quand c'est complexe, il faut essayer de voir un peu plus près pour ne pas faire de généralités abusives. Pourquoi ?

Personnellement, je vais parler essentiellement des boues de Seine Aval et je ne vais pas parler des boues en général. Je vais avoir l'occasion de dire un certain nombre de bonnes choses pour les boues et d'émettre un certain nombre de réserves pour les boues de Seine Aval. Les boues de Seine Aval sont issues d'un réseau d'assainissement, d'un procédé de fabrication des boues et donc elles ont des caractéristiques particulières. Ce sont ces caractéristiques qui sont aujourd'hui en cause, qui sont l'objet du débat et qui provoquent aussi un certain nombre de réactions.

Pour les boues en agriculture, c'est un moyen économique effectivement, donc filière d'élimination. Il est quand même plus économique de les épandre dans les champs que de les brûler. Ceci n'est évidemment pas un argument ; s'il n'y avait pas des éléments utiles dans les boues, mais il y a des éléments utiles : le phosphore, l'azote, le calcium, le magnésium. Ce sont des éléments utiles et ce sont des sources renouvelables, les boues reviennent régulièrement.

Qu'avons-nous à la place du phosphore et de l'azote ? Ce sont des granulés minéraux issus de source non renouvelable qui coûtent extrêmement cher, donc c'est effectivement la possibilité d'utiliser les boues, du point de vue du développement durable, est une bonne chose.

Il y a aussi de la matière organique mais je mets un petit point d'interrogation et une réserve, car la matière organique animale se minéralise très vite et je laisserai traiter ce point par la Chambre d'Agriculture qui connaît beaucoup mieux et qui avait donné un avis pour l'Île-de-France et pour l'Oise assez défavorable.

Je mets aussi en bas, un petit additif concernant la réglementation. Je voudrais simplement rappeler que la réglementation de 1997-1998, le décret et l'arrêté sont relativement anciens, on peut même dire obsolètes, et que les réglementations sont souvent faites parce qu'à un moment donné, on veut réglementer une partie par rapport à ce qu'on est capable de faire et pas par rapport à ce qu'on devrait faire, c'est-à-dire les seuils que l'on devrait atteindre pour protéger la nature ou la santé. Ce sont souvent des normes purement techniques et, dans ce cas précis, cela l'est aussi.

Imaginez, par exemple, compte tenu de la toxicité du calcium, que l'on vous dise qu'il y a quelques années, les normes étaient à 15 ou à 20, et qu'ils n'étaient pas plus résistants qu'aujourd'hui où la norme est à 10 et demain à 5. Les normes accompagnent simplement nos capacités à produire des boues qui sont conformes à ces normes-là.

D'ailleurs, vous avez vu que les boues du SIAAP ont aussi évolué dans le bon sens. Donc, il ne faut pas se réfugier derrière la réglementation pour dire qu'on respecte la réglementation et qu'on est bon. La réglementation n'est pas faite pour protéger l'environnement, et nous n'avons pas les données pour le dire.

Tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y avait quelques arguments pour, j'ai mis le bémol sur la réglementation, que cela ne soit pas opposé et qu'il y a des arguments contre. La mauvaise perception, on peut vous dire que c'est par ignorance, c'est parce que vous avez des réactions un peu primaires face à ce déchet mais, malgré tout, je dirai que l'acceptation sociale est un élément important et cela d'autant plus que les producteurs de légumes, par exemple, se sont servis de cet argument commercial pour dire à BONDUELLE qu'ils produisaient des légumes sans boue. C'est donc un élément important de choix pour les filières à proposer par le SIAAP.

La charge en polluants, bien sûr et les polluants dangereux plus particulièrement, c'est quelque chose qui est important et sur quoi il faudrait s'attarder. Quels sont les polluants préoccupants ? Il y a les métaux lourds, il paraît qu'on ne peut pas le dire les ETM. Plusieurs éléments sont parfaitement toxiques (plomb, mercure, calcium), sont-ils préoccupants ? Du point de vue de leur toxicité sûrement, du point de vue de leur accumulation dans la nature, c'est une autre question à laquelle il faudra essayer de répondre, mais il n'y a pas que cela. Nous allons parler tout à l'heure de PCB, parce que c'est un produit comme le pyralène qui va être interdit complètement. C'est un des produits le plus persistant dans la nature, qui ne s'élimine pas au bout de plusieurs décennies. Le mettre dans le sol, même dans des traces infimes, il faudrait réfléchir avant de le faire.

Que pensez de la réglementation ? Je vous ai déjà dit ce que j'en pense.

Les questions que je voudrais que nous nous posions, sont : avons-nous la maîtrise du processus d'un bout à l'autre ? J'ai essayé de la distinguer en trois parties :

- la qualité des boues, je dois avouer que de ce point de vue, le SIAAP est exemplaire parce qu'il nous fournit toutes les informations, c'est sur son site. Je participe à un Comité de suivi des épandages dans le Val d'Oise, nous disposons de tous les chiffres, de toutes les cartographies et, de ce point de vue, il faut dire qu'il y a un effort remarquable.

Sur la surveillance des réseaux, ce n'est pas de la responsabilité du SIAAP, mais je dois dire que la surveillance des réseaux n'est pas possible, qui pourrait le faire ? Quand on

voit la cartographie du réseau de l'agglomération parisienne, on se rend compte que c'est effectivement mission impossible.

Quant aux erreurs intervenues par le passé, je voudrais simplement signaler l'épisode de 2004, quand les premières boues non conformes pour contamination de PCB sont arrivées au SIAAP, il y a eu quand même un épisode d'épandage de boues non conformes en Seine-et-Marne qui a donné lieu à un signalement à la cellule interrégionale de l'épidémiologie, c'est pour cela que je suis au courant, je dirai simplement que c'est une des erreurs qui peut arriver et que pour tout processus rigoureusement contrôlé ces erreurs sont possibles.

- Sur la phase de l'épandage, quelques erreurs de parcelles, ce sont les erreurs qu'on a signalées dans le Comité de suivi, c'est aussi possible et, après tout, le SIAAP ne peut pas contrôler exactement ce qui se passe sur le terrain et il y a parfois des sites sensibles.
- Sur les effets sur les sols, nous n'en avons aucune idée, il n'y a aucune étude, la seule chose imposée par la réglementation aujourd'hui, et que le SIAAP pratique parfaitement, c'est qu'on trouve des agriculteurs volontaires qui mettent une bande témoin dans leur culture et on va contrôler ce qui se passe dans la culture avec épandage et sans épandage. On va regarder la charge dans les sols et dans les plantes éventuellement. Ceci est d'une année sur l'autre alors que l'on parle de pratiques où les flux vont s'accumuler décennie après décennie et sur des produits très persistants. Je parlais de PCB, nous sommes très loin de pouvoir dire qu'on garantit la pérennité des sols et leur pérennité. C'est quelque chose qui devrait nous faire réfléchir.

Quand on parle de boues, il faut les comparer, je vous montre sur la colonne Seine Aval la charge en polluants, ce sont les polluants réglementés et vous avez 4 stations du Val d'Oise à côté, la première station est une station urbaine, les trois autres stations sont rurales et vous pouvez voir, quel que soit le paramètre, que dans les boues telles qu'elles sont produites, telles qu'elles sortent de l'usine du SIAAP, il y a une charge en polluants beaucoup plus importante.

Regardez les stations rurales en PCB, les stations rurales en calcium. C'est pourquoi je dis que ce n'est pas un problème de boues en agriculture ou ailleurs, ce sont les boues du SIAAP qui nous posent un problème et qu'il faut traiter de façon la plus satisfaisante possible.

C'est simplement une carte pour vous dire que nous avons des éléments parfois très détaillés, ceci simplement pour vous rappeler que pour le Val d'Oise, il y a 6 agriculteurs volontaires au maximum ; en 2006, 1 agriculteur pour 15 ha. A ce jour, le SIAAP est obligé d'aller chercher des sites beaucoup plus loin. Nous venons d'avoir un coup de fil aujourd'hui à propos d'une enquête publique qui s'ouvre dans le Cher où les gens se mobilisent pour savoir s'il y a quelque chose à faire.

Vous voyez l'épisode de la pollution de la PCB en 2006 des boues, tout ce qui dépasse au-dessus de la ligne rouge, ce sont toutes les boues qui ont été évacuées en CET. Cela représente 70 ou 80 % de la production. 40 kilos de pyralène mis dans le réseau, 70.000 tonnes de boues envoyées en CET. Vous voyez un peu la fragilité extrême du système.

Concernant les boues évacuées en CET, ce n'est pas une bonne solution. Quand elles sont non conformes, on ne sait pas quoi en faire mais ce n'est pas un déchet ultime. Il y a des éléments qui permettent d'obtenir une certaine valorisation donc ce n'est pas une solution.

La valorisation agricole soulève des questions, j'ai essayé de les dire de façon la plus neutre possible, sans prendre clairement parti.

Quant à la question de l'incinération, c'est bien, mais j'aimerais bien un jour avoir concrètement le bilan de l'incinération sur le plan énergétique, quand on brûle de l'eau. C'est le cas en particulier pour le SIAAP qui épure aussi les eaux de pluie. Je trouve effectivement qu'avoir un produit qui est à 70 ou 50% en eau que l'on brûle, ce n'est pas nécessairement la meilleure des choses. Enfin, la preuve peut en être apportée et il y a aussi le devenir des cendres.

C'est quelque chose sur lequel je voudrais particulièrement insister, c'est quelque chose sur lequel on revient à chaque fois, il n'y a pas que les boues qui sont polluées. Quand vous regardez les phosphates minéraux que l'on met sur les sols comme engrais, vous voyez la charge en calcium de ce type d'engrais.

On incrimine les boues parce que c'est un peu plus facile, chaque fois c'est quelque chose qui provoque des réactions et on oublie que les agriculteurs mettent des phosphates parfaitement dégoûtants comme engrais qui chargent le sol en polluants.

J'aimerais avoir une réponse à trois questions au cours du débat public.

Quel est l'impact des eaux pluviales par rapport aux polluants qu'elles amènent et par rapport aux eaux usées ?

En matière de perspectives d'amélioration de police des réseaux, il faut aussi responsabiliser les communes qui en ont la charge.

En termes de réserves de déconcentration de Seine Aval, pour les 600 000 habitants du Val-d'Oise, je suis sûr qu'à certains endroits des stations pourraient être faites mais je n'ai pas de solution, je ne viens pas ici comme un aménageur, je pose simplement la question.

Deux demandes très fortes : faire le bilan de la charge en polluants des sols, toutes sources confondues (engrais, compost, boues), il n'y a pas que les boues à incriminer. Quand on parle de polluant, il faut penser à tous les autres apports dont on n'a aucune trace, personne n'en fait la comptabilité.

Surtout, ni changement de statut ni homologation pour les boues, elles doivent rester un déchet et suivre la filière avec la transparence que nous avons connue ces dernières années.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup pour votre intervention. Je précise que les slides de Monsieur REMVIKOS seront sur le site internet dès demain.

M. GERARD MARY : Monsieur REMVIKOS nous a dit que nous étions très transparents, nous allons vous le montrer encore, comme vous le faites très bien avec certaines de nos courbes que vous avez récupérées.

Ce soir, nous parlons du Fertifond P. Tout à l'heure, dans la présentation, je vous ai dit qu'il était fait une croix sur l'usine de traitement des boues actuelle dans la refonte, on construit une autre usine avec très probablement un autre process. Nous aurons la réponse lorsque les avant-projets seront présentés par les constructeurs lors des dernières séances de débat public. On aura donc un autre type de boues.

Mais il faut comparer les choses comparables. En fait, la qualité des eaux en entrée, les eaux du SIAAP, est très peu différente des eaux des grandes agglomérations de province. Pourquoi avons-nous un peu plus de concentration en éléments traces métalliques sur les boues en sortie ? C'est notre process. Nous avons un process qui concentre les éléments traces métalliques, d'une façon générale les micropolluants (c'est vrai aussi des PCB) parce que nous avons une digestion qui va bien sûr faire disparaître certaines parties d'éléments volatiles, et nous avons la fameuse cuisson qui va solubiliser une partie de la fraction minérale, et là encore nous aurons une concentration.

Nous pouvons estimer un facteur 6 de concentration. Si nous traitons nos boues par un autre procédé, l'eau étant égale par ailleurs en entrée, nous aurions des teneurs en éléments traces métalliques tout à fait comparables à ce qu'on a dans les autres stations.

Je vous rappelle que, s'agissant des éléments traces métalliques, comme nous avons la chance d'avoir un déchet, nous savons ce qu'il y a. On trouve partout des éléments traces métalliques, à l'état natif sur les sols. C'est pourquoi d'ailleurs, avant des épandages, même sur un terrain où il n'y a jamais eu de culture, si vous faites des analyses, vous trouverez des éléments traces métalliques. Vous avez un apport d'éléments traces métalliques par voie éolienne également, et un énorme apport d'éléments traces métalliques par les engrais du commerce mais ce sont des produits et on ne fera pas d'analyse.

Je vais vous montrer des résultats, peut-être pas surprenants pour tout le monde mais il faut que tout le monde les voit.

(Projection)

Ce sont les teneurs en éléments traces métalliques. Sur le cadmium, nous sommes bien en dessous de la barre des 10, c'est actuellement la réglementation. Sur les 7 éléments traces métalliques que l'arrêté du 8 janvier 1998 nous demande de suivre, sur le mercure en particulier, la barre est à 10, nous sommes actuellement à 2,3, extrêmement loin. Même si la réglementation est plus sévère, et nous le souhaitons, nous avons sur ces paramètres une très grosse marge.

Sur le zinc, il est probable que l'évolution de certaines pratiques en matière de construction, par exemple l'arrêt de l'utilisation des couvertures en zinc sur Paris, fera baisser le taux ; sur le nickel, c'est également quelque chose qui reste assez bas.

Pour le plomb, on note une forte diminution depuis la fin des années 90, nous sommes à 65 quand la barre est à 800 milligrammes. Sur le cuivre, nous sommes à 480 quand la barre est à 1 000, c'est peut-être un peu fort mais nous sommes à plus de la moitié en dessous du plafond. Pour le chrome, nous sommes à moins de 90 pour une barre à 1 000 milligrammes par kilo de matières sèches.

S'agissant de la pratique des bandes témoins, c'est quelque chose que nous faisons avec des agriculteurs volontaires. Il s'agit de bandes de 24 mètres de large par 100 mètres de

long qui recevront un complément différent. Au lieu d'avoir un épandage avec le Fertifond P, l'agriculteur fera une fertilisation traditionnelle avec des engrais du commerce.

L'analyse faite sur les composés résiduels dans les organes de récolte, dans les grains de maïs, de blé, dans le colza, dans la betterave, est intéressante. Dans les colonnes jaunes figurent les bandes témoins enrichies par les engrais du commerce et, en hachuré rouge, ce que l'on a trouvé avec la culture enrichie avec le Fertifond P.

Les différences sont ténues, dans un sens ou dans l'autre. Dans certains cas, la bande témoin est plus chargée en éléments traces métalliques (cadmium) mais on peut dire que c'est à peu près le même niveau de teneurs extrêmement faibles. Pour le cuivre, les différences sont infimes. Pour la betterave, on a un peu plus de teneur en cuivre que dans le terrain enrichi en Fertifond P.

Il était important que je vous donne cette information.

Le directeur général nous a dit que près de 300 millions de tonnes de déjections animales étaient utilisées en fertilisants. Bien sûr, dedans, il y a énormément de pathogènes. La particularité des actuelles boues de Seine Aval, c'est d'être absolument exemptes de pathogènes parce qu'il y a une cuisson des boues, cuisson qui leur fait subir un traitement extrêmement sévère : 20 bars de pression, 195° de température pendant trois-quarts d'heure. Cela détruit absolument tous les gènes pathogènes.

C'est extrêmement important.

M. REMVIKOS : Nous avons eu des échanges à plusieurs reprises, j'ai bien insisté sur le fait que c'était votre process, je n'ai pas dit que c'était ce qui rentrait, c'est ce qui sort de la station que j'ai comparé parce que c'est ce qui est mis dans les sols, et comme on met dans les sols plus de 10 tonnes par hectare de quelque chose qui est chargé, en matière de flux, ce sont des charges beaucoup plus importantes que sur les plans d'épandage des petites communes. C'est le premier point.

Deuxième point, je n'ai jamais dit qu'il y avait accumulation dans les plantes, j'ai parlé de la préservation des sols. Ce que vous montrez là, ce sont les résultats d'une année sur l'autre mais vous n'êtes pas capable de me dire, en prenant cette même courbe, avec ces mêmes betteraves sur le même champ voici trente ans, avant les épandages, si vous seriez au même niveau. C'est le problème. Nous n'avons absolument pas le devenir dans le temps.

Enfin, par rapport aux différences que vous voyez là, comme vous n'avez aucune barre d'écart type, vous n'avez aucun moyen de connaître la précision de la mesure, vous avez une mesure en moyenne sans et avec épandage, la significativité de la différence n'existe pas.

C'est un travail fait pour dire que c'est fait, cela n'a aucune valeur de comparaison à proprement parler statistiquement significative. Je n'entrerai pas dans des démonstrations scientifiques.

Je reçois les arguments, je vous ai posé la problématique suivante : comment préserve-t-on les sols ? Avec quel travail ? Quelles études ? Eventuellement quelles précautions ? Si on consomme les sols ou si on les stérilise ou si on altère le potentiel de fertilité des sols, cela risque d'être grave pour les générations à venir.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup.

M. GERARD MARY : Ce que dit monsieur est très intéressant et je partage de manière significative ce qui a été dit.

A partir de ces éléments, on voit que l'épandage agricole peut poser des questions quant à l'accumulation dans les sols de produits dangereux pour la santé humaine. Aujourd'hui, on voit aussi qu'on n'a pas forcément tous les outils pour bien mesurer dans le temps ce que cela pourrait produire à la fois sur la nature, les sols, la nappe phréatique et sur les hommes.

Je suis tout à fait favorable avec les associations, les services de l'Etat, au fait de mettre en place des programmes de recherche. Je rejoins le Professeur Guy ATLAN. Je pense que sur ces questions qui touchent à la fois l'environnement et la santé, si nous voulons vraiment travailler ensemble, mettons en place des programmes de recherche, mettons au cœur de l'action les scientifiques sur la durée. A mon avis, ce sont les seuls qui pourront fixer des pistes pour l'avenir.

M. JACQUES LERAILLE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU BOCHET : « Les Amis du Bochet » est une association dans l'Oise, agréée sur les 37 communes du canton de Chaumont-en-Vexin, en bordure du Val-d'Oise.

Je vais rapidement passer sur les 6 points principaux qui seraient :

- la spécificité des boues d'Achères et de la station d'Achères,
- l'intérêt agronomique,
- la qualité des boues,
- le contrôle,
- les expertises existantes,
- la législation.

Tout d'abord, les motivations à agir. Effectivement, nous avons en Picardie et dans l'Oise eu deux enquêtes publiques : une en 2001, nous avons fait un recours avec Les Amis du Vexin, nous l'avons gagné puisque le tribunal administratif a annulé l'autorisation qui existait. En 2006, il n'y a plus eu d'épandage puisque le tribunal administratif avait pris une décision fin 2005. Donc lancement d'une nouvelle enquête en 2006 avec un avis favorable en 2007. Nous avons étudié le dossier pour voir qu'il ne s'est pas amélioré.

Notre préoccupation principale est l'utilisation des terres agricoles pour l'élimination des déchets, avec pour enjeu la qualité de l'eau, ressource que l'on doit préserver, on ne peut pas se permettre de la mettre en danger.

J'ai entendu le professeur, les avis, la solution d'apporter de bonnes choses existant déjà sans avoir à les produire. Si c'est bon pour la terre, c'est très bien et nous sommes pour les épandages. En revanche, la station d'Achères est spécifique et c'est par rapport à la station d'Achères que nous nous positionnons.

La station d'Achères est la plus grande d'Europe. Elle traite 1,7 million de mètres cubes d'eau sale, elle n'est pas capable, parce qu'elle n'a pas les possibilités et que ce n'est pas son rôle mais celui des collectivités, de contrôler les effluents. Il y a les eaux usées, les eaux pluviales et probablement aussi beaucoup d'eaux industrielles. Je n'en entends pas parler mais, depuis qu'elle existe, des industriels ont dû se connecter, qui n'ont à l'origine jamais été contrôlés.

Il n'y a donc pas du tout de maîtrise des pollutions à la source, on ne traite pas en proximité. Les effluents traversent toute l'Île-de-France et, pour se débarrasser des boues, on va jusque dans le Cher. Le principe de proximité pour un déchet n'est pas du tout respecté. Pour nous, la cause des nuisances et des risques, c'est le gigantisme de cette station.

Pour la suite de mon intervention, je me suis appuyé sur des personnes qualifiées, expertes chacune dans leur matière.

Que pensent les chambres d'agriculture de l'intérêt agronomique puisqu'il paraît que c'est un apport de phosphore, d'humus dont le sol et la plante a besoin ? Aucun intérêt agronomique particulier, un contexte déjà presque trop enrichi en phosphore dans l'Oise, et une matière organique obtenue dans les boues qui minéralise rapidement et n'agit que de façon infime sur l'entretien du taux d'humus des sols. Il n'y a pas d'intérêt agronomique à épandre ces boues.

La chambre d'agriculture a même dit que le Fertifond P qui va disparaître était une présentation commerciale fallacieuse du déchet et a demandé le retrait de cette appellation car c'est une façon de trouver des agriculteurs. On leur donne un produit, on le leur répand gratuitement, on leur fait les analyses. Quand on connaît le coût de l'ensemble, si quelqu'un me propose d'installer ma chaudière, de faire le branchement et d'y mettre le pétrole, je suis très content mais je me pose des questions !

Sur la qualité des boues d'Achères, qu'y a-t-il dedans actuellement ? C'est surtout un problème d'accumulation. La chambre d'agriculture a fait une étude, effectivement, au bout de 2,6 épandages, on a atteint les seuils limites acceptables sur dix ans. Que vous dire de plus ? Pourtant, une plaquette commerciale qui dit que les ETM sont présents partout, que le Fertifond P en contient en très faible quantité, devient de la publicité mensongère.

Globalement, les boues produites sont de mauvaise qualité : 27 % en 2004, 50,5 % en 2005 et quasiment 20 % en 2006 correctes, le reste est parti en décharge parce que mauvais.

Je vous projette la publicité parce que je m'interroge : est-ce que ce n'est pas sujet à une publicité mensongère de lire que le Fertifond P en contient, comme tous les produits naturels, en très faible quantité ? Je vous laisse juge. Quelque part, transparence, mais il ne faut pas exagérer sur le côté commercial.

S'agissant du contrôle des risques, quand on regarde le dossier, tout est impeccable sur le papier mais tout repose sur du déclaratif de l'exploitant, exploitant qui délègue d'ailleurs l'épandage à des prestataires, donc délégation de service : est-ce que les prestataires qui épandent, qui sont rémunérés pour cela, supporteront les risques en cas de problème ?

Il y a des risques, il y a eu des incidents. On ne parle pas encore d'accident mais il n'y en a jamais avant le premier. C'est toujours après qu'on constate le problème. Que se passe-t-il en cas d'accident ? Dans tout process, normalement, on évalue des risques et on met en place un système en cas d'accident. Ici, il n'y en a pas parce que si une parcelle, malheureusement, a reçu trop de boues avec des seuils limites qui font que les seuils dans la terre sont atteints ou dépassés, on ne peut pas revenir en arrière. Regardez la plaine de Bessancourt ! Comment se fait-il qu'on puisse laisser un tel process ?

On a parlé de fonds d'indemnisation mais c'est pour rembourser, sauf erreur, la perte d'exploitation, la perte de la production. Ce ne sont même pas les assurances qui ont

accepté de le faire. D'habitude, les assurances sont prêtes à accepter d'assurer tout. Visiblement, elles n'acceptent pas d'assurer les boues du SIAAP.

Comment garantir, non pas à celui qui a utilisé les boues mais au propriétaire de la terre (ce n'est pas toujours l'exploitant) en cas de mise en danger de sa terre ou si elle est pourrie ? Comment fera-t-il ? Que peut-on faire ? Il faudrait donner des moyens à l'administration pour assurer un contrôle, des moyens financiers, humains et une réelle volonté politique qu'on ne découvre pas partout.

Il y a des volontés. Il existe des choses dans l'Aisne. Il faut une expertise, une législation adaptée.

J'ai regardé, l'académie de médecine dit que certains parasites peuvent résister aux traitements proposés. La commission parlementaire sur la transparence sécurité sanitaire dit que « *les exposés, études, notes, communiqués sont soit lacunaires soit contradictoires...* », je dirai que c'est même pire.

Le rapport sénatorial dit que quand on ne sait pas trop prouver qu'il n'y a pas de risque, on ne trouve que ce que l'on cherche, mais que quand on cherche, on trouve toujours.

L'INRA dit que des diagnostics de danger existent, une évaluation des risques sanitaires et écotoxiques reste trop embryonnaire. Pourtant, ce n'est jamais quand ils parlent des boues d'Achères, ils parlent des boues dans leur globalité comme en parlait le professeur. Ramenons cela à l'échelle de boues d'Achères, cela pose question.

La législation est dépendante de la commission des matières fertilisantes et des supports de culture. En 2005, elle fait un constat, la fixation s'appuie davantage sur des données historiques que scientifiques. Cela pose question. Elle-même se pose des questions, donc on peut s'en poser. Comment sont établies ces données historiques ? Quelles sources ? Je n'ai pas trouvé la réponse, je ne sais pas si elle l'a trouvée.

Elle pose une autre question : « *La question est de savoir ce que deviennent ces ETM après leur apport au sol... Le problème est que nous ne connaissons pas l'accumulation des ETM dans les sols et ses effets à long terme.* » Cela pose question.

En conclusion, la question se pose : peut-on traiter 1,5 million de m³ ? La législation est obsolète. En plus, on n'analyse pas tout, il y a à compléter les analyses puisqu'on ne trouve que ce qu'on cherche. On ne devrait pas utiliser les boues d'Achères dans leur mauvaise qualité actuelle pour l'agriculture. On devrait donc suivre les propositions de la chambre d'agriculture de l'Oise et baisser les tonnages épandus pour réduire les risques tout en gardant un maximum de deux à trois épandages. Cela permettrait d'avoir une marge de sécurité.

On ne peut pas dire qu'on va améliorer des boues qui sont dans un très mauvais état en mettant des déchets verts et en disant : « C'est bon, c'est quelque chose qu'on homologue. » Je rejoins Monsieur REMVIKOS, n'homologuons pas ce produit.

Je m'interroge car j'ai vu qu'on pouvait en faire un combustible vert. Va-t-on transformer chaque chaudière en incinérateur particulier ? Cela m'inquiète. Je pense qu'il faut favoriser les traitements à proximité de la source et que les pouvoirs publics prennent en charge ce dossier, se dotent d'outils, de moyens pour garantir les contrôles parce qu'aujourd'hui ils ne les font pas, cela ne dépend que de l'exploitant.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci. Y a-t-il des réactions dans la salle ou des questions par rapport à cette intervention ? Le SIAAP peut répondre peut-être ?

M. DANIEL DUMINY : Deux ou trois éléments d'ordre général, Gérard MARY interviendra sur les analyses que nous faisons au quotidien.

Sur l'aspect commercial et publicitaire que vous semblez relever, ce n'est pas du tout notre habitude car nous ne vendons rien, nous sommes un service public, nous traitons la pollution que nous créons, que les Franciliens créent. Nous ne faisons que traiter la pollution que nous créons tous les jours. Il ne s'agit pas pour nous de faire de la publicité ou du commerce. C'est bien pourquoi tout ce que nous faisons est fait par rapport à l'agriculteur de manière libre et gratuite. Il n'y a pas d'idée particulière derrière. Ce n'est pas du tout l'objet.

Sur le fonds de garantie sur les accidents, vous dites que quand on élabore un process, on devrait penser aux accidents. Prenons l'exemple de l'Allemagne, il y existe un fonds de garantie depuis très longtemps. Ce fonds n'a jamais été sollicité. Ce n'est pas la France, c'est l'Allemagne, on peut penser que les pouvoirs de police y sont plus forts, qu'il y a une culture écologique plus forte qu'en France bien qu'on puisse se poser des questions. En tout cas, ce fonds n'a jamais été utilisé.

Le Président du SIAAP avait, bien avant la loi sur l'eau de 2006, dit qu'il était lui-même favorable à la création d'un fonds de garantie. Ce fonds de garantie existe maintenant dans la loi, il doit manquer un bout de décret pour vraiment le mettre en œuvre mais, là aussi, il faudra regarder précisément comment cela se développera.

A mon sens, on n'a jamais démontré une problématique de santé. Quand vous parlez de la pollution des eaux suite aux épandages, cela n'a jamais été avéré, démontré. Notre métier est de traiter les eaux, pas de les polluer. Dans tous les rapports scientifiques que j'ai pu lire en France, en Europe et dans les pays industrialisés, je n'ai jamais vu qu'avec de l'épandage on pouvait à un moment polluer les nappes phréatiques par exemple.

Je voudrais que Gérard MARY nous parle du contrôle continu de la qualité de nos boues.

M. GERARD MARY : Nous avons une qualité très homogène. J'y mettrai deux bémols : l'année 2004 et l'année 2006, nous n'avons jamais connu ces pollutions aussi importantes avec un seul micropolluant, le PCB, et heureusement, en 2007, nous avons eu 0 pollution.

Une année standard, c'est 2 % de non-conformité, ce qui équivaut à la production d'une semaine, un lot, ou deux semaines maximum.

C'est parce que nous avons un contrôle de la qualité de nos boues par l'eau hebdomadaire. A chaque débâtissage, lorsque les filtres presses s'ouvrent pour laisser tomber cette boue séchée à 50 % de matières sèches, nous avons 3 prélèvements : au début du filtre, au milieu du filtre, à la fin du filtre. Nous avons à peu près 400 débâtissages par semaine, donc 1 200 petits morceaux que nous avons prélevés. Tout ceci constitue l'échantillon hebdomadaire qui est envoyé dans un laboratoire extérieur (actuellement, nous avons un contrat avec le laboratoire Pasteur de Lille), et ce sont eux qui nous disent si nos boues sont conformes ou pas par rapport à la réglementation.

Il y a au contraire une extrême homogénéité dans la qualité des boues. On ne peut pas prendre le pourcentage de boues envoyées en centre d'enfouissement technique comme indicateur de l'hétérogénéité de la qualité. Si les boues partent en centre d'enfouissement

technique, c'est parce qu'ils n'ont pas trouvé la plupart du temps de place dans un plan d'épandage agricole.

2007 est une année exceptionnelle, nous avons pas mal de plans actifs, depuis que de nouveau nous avons une autorisation dans l'Oise ; 85 000 tonnes de Fertifond P sont partis dans des plans d'épandage sur les 11 départements où nous avons ces plans et 25 000 tonnes sont partis en compostage sur des plans d'épandage de différentes plates-formes de compostage qu'a notre prestataire. Il y a au contraire une très grande qualité.

J'ajoute que nous avons fait baisser les doses d'épandage à l'hectare de façon très conséquente. Nous étions à 16 tonnes à l'hectare en 2000-2001, la campagne 2007 s'est faite avec un épandage de 10 tonnes à l'hectare, simplement pour ne pas saturer les sols en phosphore. Le Fertifond P est très riche en phosphore et nous évitons de saturer les sols.

Vous préconisez de n'avoir que 2 à 3 épandages sur une période de dix ans, c'est exactement ce que nous faisons. En général, tous les trois ans nous revenons sur une parcelle et pas plus.

M. GUY ATLAN : J'ai apprécié la précision de l'exposé de Monsieur REMVIKOS, la précision du mien était pâle par rapport à la sienne. A la fois je m'excuse de ce que j'ai pu dire et, au contraire, j'ai beaucoup apprécié tout ce qu'il a avancé.

Ce dont je suis sûr, c'est qu'en dehors des épandages et de la plaine de Pierrelaye pour aller vite, aucune pathologie en relation avec l'épandage des boues n'a jamais été mise en évidence. Les modèles, les connaissances que nous avons concernant le cadmium par exemple, ce sont généralement des connaissances issues de modèles expérimentaux sur animaux, et nous n'avons pas établi de lien particulier entre une pathologie relevée et l'épandage des boues où que ce soit, que ce soit en France ou en Europe.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : S'il n'y a pas d'autres questions sur l'intervention qui vient d'avoir lieu, on peut peut-être passer la parole à Jean-François BANCE après M. HYEST, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, qui se voit céder la parole.

M. EMMANUEL HYEST, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE : Je suis agriculteur du Vexin normand. J'interviens en tant que membre de la CODERS et accessoirement vice-président de la Chambre d'Agriculture.

Ce problème des boues d'Achères occupe nos régions agricoles depuis de nombreuses années. On a été presque en conflit avec le SIAAP pendant un certain nombre d'années, car des épandages ne nous convenaient pas. Ils étaient faits à une époque, avant qu'il n'y ait des plans d'épandages agréés. On considérait à ce moment-là que cela posait un problème, car ce n'était pas très suivi. On imposait à l'agriculture de nombreuses contraintes, et on n'imposait pas ces mêmes contraintes à la Ville de Paris ; ce qui nous posait problème.

Après avoir discuté, et voire même ferrailé avec le SIAAP, sur des objectifs de diminution d'épandage sur une meilleure connaissance de la qualité agronomique du produit, sur un certain nombre de points qui ont été évoqués, notamment sur la garantie de bonne qualité de produit, notamment par des agents extérieurs au SIAAP, et pas comme avant où le SIAAP annonçait des résultats. Par exemple, la boue vaut telle quantité de produit favorable pour l'agriculture ? Ce n'était pas contrôlé.

On avait aussi un problème, ces boues venaient en concurrence d'épandages qui pouvaient être réalisés par nos propres stations d'épuration, par des plans d'épandage d'agriculteurs, qui avaient eux-mêmes leurs propres effluents d'élevage à épandre.

La région Haute-Normandie est une région où il y a déjà des industries développées. Il y avait des plans d'épandage industriel.

Puis, on a une filière importante en Haute-Normandie, à savoir le papier recyclé. Qui dit recyclage, dit production de boues.

On a voulu remettre un peu tout cela d'équerre avec le SIAAP pour qu'on puisse être plutôt dans une démarche positive, et « partenariale », plutôt que, comme on l'était auparavant, dans une relative imposition, même si tout était volontaire, car les agriculteurs choisissaient volontairement l'épandage, par rapport aux organisations professionnelles agricoles.

On a mis plusieurs années. Progressivement, des réponses ont été apportées d'abord sur la diminution de quantités apportées dans le département de l'Eure. On est passé à une époque autour de 45.000 tonnes épandues, à aujourd'hui environ 15.000 tonnes.

Pour nous, c'était quelque chose de significatif. Cela voulait dire qu'on faisait une place à nos propres effluents, qu'ils soient de collectivités, agricoles ou industriels. C'était un point positif.

Le deuxième point positif concernait surtout le contrôle qualité. On avait demandé au SIAAP de mettre en place un système de certification qui nous permette de garantir que l'ensemble des boues qui sortaient de la station soit épandables.

Sur 100.000 tonnes, on peut faire une valeur moyenne même si à un moment donné il y a des dépassements. Cela ne nous agréait pas du tout, car celui qui recevait le(s) camion(s) de mauvaise qualité ne se retrouvait pas dans une moyenne. Il avait bien un flux important sur sa parcelle.

Après des difficultés, il faut reconnaître que cela ne s'est pas fait tout de suite, il a fallu du temps et des contraintes fortes. Il a fallu qu'intervienne une réglementation. A un moment donné, s'il n'y avait pas eu d'accord, l'épandage n'aurait plus été possible dans notre département. Cette certification est arrivée, c'était le deuxième point améliorant.

La qualité agronomique reste le point sur lequel on émet des « doutes ». Y a-t-il réellement une valeur agronomique, sachant que des épandages sont faits dans des parcelles où l'on a déjà des apports liés au sol, qui sont favorables, ce n'est pas négatif.

Est-ce réellement positif ? On n'en sait rien. Ce point est aussi de la responsabilité individuelle de chaque agriculteur de prendre ou de ne pas prendre chez lui, c'est lui qui choisit. A partir du moment où l'on est dans le cadre du respect de la réglementation, il y a un choix individuel de chacun qui peut s'opérer, et c'est ce qui se passe chez nous. Des gens en prennent, ils y trouvent certainement leur compte.

Le dernier point sur lequel on a beaucoup de difficultés, il faut le reconnaître, et cela a été abordé au moins par les deux précédents intervenants, concerne le problème de nomination du produit et le fait que ce soit apporté à l'agriculture gratuitement.

Vous avez dit tout à l'heure que vous rendiez un service public gratuit, je vous rappelle, s'il en était besoin, que vous ne vouliez pas apporter ces boues gratuitement en agriculture, car vous considérez que vous amenez un réel avantage à l'agriculteur, et que celui-ci devait être payé.

Il a fallu qu'on vous impose dans notre département, et depuis cela a fait un peu jurisprudence, comme les autres boues qui étaient épandues, que ce soit rendu racine gratuit, car l'agriculture rend un service. Quand on rend un service, on ne paie pas. C'est bien le minimum qu'il fallait.

Une fois qu'on a eu ces quelques points d'amélioration, le dossier a été représenté au CDH (encore à l'époque), et il y a eu un accord.

J'ai omis de dire que dans la démarche, l'ensemble du département, Conseil Général, Etat, Chambre d'agriculture, professions agricoles, associations de protection de l'environnement et association des Maires avaient donné un avis défavorable au premier plan d'épandage. C'est quelque chose d'assez rare d'harmoniser tous ces gens, car on avait considéré qu'il était nécessaire de clarifier.

On a abouti après trois ans de discussions à ce qu'un avis favorable soit rendu, car on a considéré que des questions ont obtenu des réponses de la part du SIAAP. A ce titre, on a considéré devoir répondre en citoyens et en gens responsables. Si l'on pose une question et que la réponse est favorable, on ne va pas redemander une deuxième fois, une troisième fois des choses supplémentaires.

Dans ce cadre, les boues sont épandues. Elles ont un suivi nettement supérieur à ce qui existait précédemment. Il y a des pancartes sur les tas, et d'autres choses. Ainsi, dans le cadre d'un choix individuel, je pense que le SIAAP répond à ces obligations réglementaires et pour certains points peut-être au-delà.

Voilà dans quel cadre on est intervenu. Je pense pour donner une conclusion un peu plus générale qu'on est dans une société où l'on veut souvent tout et le contraire de tout. Si l'on veut du recyclage, avec un habitat de plus en plus concentré (même si ce n'est pas par choix), la contrepartie est qu'il y a une production d'effluents dans des zones concentrées.

De la même manière, le papier recyclé engendre des boues. On ne peut pas à la fois, que ce soit en tant qu'agriculteur et en tant que citoyen plus largement, demander à ce que l'on améliore le traitement, et une fois que le traitement soit amélioré on n'accepte pas de le recycler quelque part, à partir du moment où le produit épandu en agriculture a un réel intérêt agronomique pour l'agriculture. Les sols ne sont pas des décharges. Un produit neutre ne nous conviendrait pas du tout, on aurait donné un avis défavorable si cela avait été le cas.

M. PHILIPPE MARZOLF : J'allais justement vous poser cette question. Au cours de votre intervention, vous dites qu'il n'y a pas de certitude sur cet apport agronomique, et vous concluez en disant que seulement s'il y a un apport agronomique.

Ma question était plus générale : pourquoi ne pas avoir fait d'études depuis le temps qu'on épand des boues d'épuration sans savoir quel est le réel apport économique en fonction des terres ?

M. EMMANUEL HYEST : Sur la plupart des boues, et comme les boues du SIAAP, il y a bien évidemment eu de nombreuses études agronomiques. Néanmoins, le traitement particulier des boues du SIAAP fait qu'un des apports importants pour l'agriculture porte sur l'intérêt de la matière organique. Dans le traitement lié au chauffage, il reste peu de matières organiques dans le Fertifond.

Maintenant, on est incapable de dire qu'il y a un effet négatif. On a essayé d'en chercher. Je ne vous cache pas qu'on n'était pas très favorable au départ, car les flux épandus dans le cadre des boues d'Achères représentaient plus de la totalité de tout ce qui est épandu dans notre département.

Imaginez-vous bien qu'on se posait des questions. De nombreuses choses ont été faites, et il n'y avait pas d'éléments qui indiquaient le contraire.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est par défaut.

M. EMMANUEL HYEST : L'agronomie se voit aussi sur des durées longues et non à court terme.

M. PHILIPPE MARZOLF : Votre démarche semble intéressante dans votre département, justement pour arriver à mettre tous les acteurs autour de la table et à trouver une solution commune. Avez-vous d'autres exemples d'autres départements qui auraient effectué ce même genre de démarches pour arriver à une solution acceptable ?

M. EMMANUEL HYEST : D'autres départements, je ne sais pas, mais il y a eu d'autres opérations de ce type dans notre département. On ne peut pas, en tant que citoyen, se faire plaisir, quand on appuie sur le bouton et qu'on ne s'occupe pas de ce qui se passe derrière.

A ce titre, et je ne parle plus en tant qu'agriculteur mais en tant que citoyen, on doit aussi réfléchir aux conséquences et accepter peut-être un minimum de contraintes. C'est la même chose dans le cadre des épandages de produits agricoles, une fois par an, cela peut peut-être sentir mauvais. On est dans une société où l'on ne peut pas accepter que le bon et jamais un minimum de choses qui peuvent amener une petite contrainte. C'est vrai pour les boues comme pour d'autres choses.

Ce n'est pas récurrent, on essaie de faire le mieux possible. Entre ce qu'étaient les boues il y a 30 ans, qui sentaient mauvais quand on les épandait, aujourd'hui avec les traitements elles sentent beaucoup moins. Le fait qu'il y ait des contraintes fortes a permis une amélioration. Cela ne s'est pas fait spontanément. La réglementation doit rester forte.

Il est important, ce qui a été dit par les précédents intervenants, que les boues restent un déchet pour qu'on puisse continuer à avoir une lisibilité et un suivi dans le temps, alors que si cela devient un produit normalisé, le suivi sera beaucoup plus difficile.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Si le SIAAP souhaite répondre rapidement, car le temps passe.

M. DANIEL DUMINY : Je n'ai rien à ajouter.

M. JACQUES LERAILLE : Vous avez demandé s'il y avait eu d'autres démarches dans d'autres départements. J'ai vu les conclusions de la commission d'enquête dans l'Oise : « Nous n'avons pas un avis globalement défavorable sur l'épandage des boues. Nous

tenons compte d'avis fortement argumentés contre, mais on n'a pas un avis globalement défavorable, donc on donne un avis favorable ».

Sur ce point, j'ai demandé au Préfet si l'on ne pouvait pas faire une petite pause, n'ayant pas d'urgence à signer et réunir l'ensemble des acteurs (le SIAAP, les agriculteurs, les élus, les associations). Des agriculteurs souhaitent des boues et d'autres non. Il faut comprendre l'ensemble de cette problématique.

Pour la connaissance du dossier, nous avons cherché. Je ne suis pas biologiste, ni agriculteur et on est demandeur d'informations. Il y a un refus. Quand j'ai parlé de volonté politique, ce n'était pas neutre. Parfois, il faut avoir du courage et accepter qu'on se mette autour des tables. C'est un excellent exercice qui se passe en ce moment, mais ce n'est pas partout ainsi.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Visiblement, le traitement dans l'Eure et dans l'Oise n'est pas le même. Je voudrais qu'on entende M. Jean-François BANCE.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE, AGRICULTEUR DANS L'EURE : Je suis surpris que l'intervenant précédent n'ait pas parlé des algues, car c'est bon pour le bio, mais c'est là-dedans qu'il y a le plus de métaux lourds.

M. PHILIPPE MARZOLF : Juste pour vous présenter, vous êtes un agriculteur.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Je suis agriculteur dans l'Eure, j'utilise des boues, (et j'en raffole, et favorise les vers de terre dans son sol. Je suis un ancien technicien de la chambre d'agriculture de l'Eure.

M. PHILIPPE MARZOLF : Grâce aux boues.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Je ne comprends pas que tout le monde parle des boues, tout le monde parle de tout, mais pas des vers de terre. Pourtant, c'est la base des choses. On voit qu'on est à Paris, mais pas dans la nature.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je suis parisien aussi, même si je viens de la Haute-Savoie avant. Les boues alimentent-elles les vers de terre et les développent-elles dans la terre ou n'ai-je pas compris ? Expliquez-nous !

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Les vers de terre adorent les boues, car j'ai multiplié les vers de terre et mon voisin, technicien de la Chambre de l'Eure, a multiplié les vers de terre dans son sol. C'est ce que l'on a constaté et il y a quelque chose de naturel. C'est pourquoi j'ai souligné au chercheur tout à l'heure qu'il ne parlait pas des vers de terre. C'est ce que je voulais lui faire dire, mais il ne semblait pas capable de me répondre.

M. PHILIPPE MARZOLF : Y a-t-il eu des études, Monsieur ATLAN.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : On nous parle d'écologie, je parle des vers de terre car je les trouve écologiques.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ils aèrent la terre et c'est très bon pour la terre.

M. GUY ATLAN : Je suis tombé des nues, car je parlais d'un problème très général, et on me pose la question des vers de terre. Effectivement, je n'ai pas du tout étudié le ver de terre dans le rapport de 180 pages, nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer M. BANCE, et

c'est bien dommage, car nous aurions au moins appris quelque chose. Le ver de terre semblait être pour lui la solution pour le problème des boues, donc c'est parfait. Si on a la solution, je me demande bien pourquoi on fait encore de grands débats.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Vous épandez les boues d'Achères ou d'autres ?

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Depuis un bout de temps, je n'ai plus le droit de mettre des boues, car je mets assez de phosphore dans mon sol ; je n'abuse pas. J'ai constaté, et c'est l'ancien technicien de la Chambre qui a fait des comptages dans mon sol, que je suis à 3 tonnes/hectare de vers de terre, soit 300 g au mètre carré.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : C'est plus élevé que la moyenne ?

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Vous me posez la question, mais M. Emmanuel HYEST doit savoir.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Est-ce que le département de l'Eure a le record du monde de vers de terre au mètre carré ?

M. EMMANUEL HYEST : Je ne saurai pas vous dire, mais la vie microbienne et biologique du sol est quelque chose d'important. C'est lié essentiellement à la quantité de matières organiques présente dans le sol. Si l'on a de la matière organique, généralement on a toute la micro faune dans le sol, y compris des vers de terre. Je ne suis pas persuadé qu'épandre des boues en donne plus ou moins. Je ne dis pas le contraire, mais je ne saurai pas dire s'il y en a plus en tout cas.

M. YORGHOS REMVIKOS : Des études existent sur les structures des sols et des relations avec les épandages.

M. CARLOTTI pourrait éventuellement nous donner quelques idées, puisqu'il a toujours les données des dernières études. Il faut toujours faire attention entre la casuistique et une étude scientifique.

Une étude scientifique se réalise dans certaines conditions, et ce n'est pas une personne. Je ne sais pas ce que M. BANCE a mis ou non sur ses sols entre-temps avec les boues, quelle a été la pratique globale. Mais des tas d'autres pratiques ont pu améliorer leur teneur en matière organique, et ainsi peut-être permis d'avoir une meilleure structure, et donc plus de vers de terre. Il ne faut pas non plus construire une généralité à partir de ce type d'expérience, ce qui ne nie pas la réalité de fait, mais simplement sa possibilité de généralisation, en tant que relation ou corrélation entre boues. C'est une démarche scientifique. Le SIAAP pourrait commander pour l'année prochaine de faire les comptages et la comparaison sur les bandes témoins en vers de terre et les bandes épandues.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Le technicien de la Chambre est venu faire le comptage chez moi. Avant, quand je travaillais chimiquement, j'en avais très peu. Depuis que j'utilise une autre méthode, cela s'est beaucoup amélioré. Idem chez mes voisins qui font la même chose.

C'est pourquoi je demande toujours à M. HYEST s'il a compté ses vers de terre.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : En tout cas, on pourra faire une étude scientifique sur la question.

M. BRUNO CARLOTTI, SEINE ENVIRONNEMENT : Puisque M. REMVIKOS m'invite à m'exprimer, je voulais faire un point au démarrage, pour que le recyclage agricole ait lieu, et que des agriculteurs soient volontaires à utiliser des boues, il faut un intérêt agronomique.

S'il n'y a pas d'intérêt agronomique, il n'y a pas d'épandage de boues car aucun agriculteur ne trouve d'intérêt à utiliser ces produits.

On a parlé de communication, la plaquette présentée est le genre de documents qui accompagne les enquêtes publiques, ces procédures très lourdes grâce auxquelles on informe les gens dans le cadre d'un nouveau département, qui va être amené à recevoir des boues.

Le document est réglementaire, donc très épais. Il est destiné aux élus, aux riverains. Tous ces gens-là en prennent connaissance. Souvent, c'est compliqué voire indigeste. On a trouvé un quatre pages, dont le contenu est validé avec le SIAAP par la commission d'enquête. Ce sont des documents officiels.

M. EMMANUEL HYEST : Pour les vers de terre, M. BANCE l'a très bien dit, effectivement il existe des comptages de la vie microbienne, des micro-algues, des micro-organismes du sol et également des vers de terre.

En l'occurrence, la vie du sol est améliorée par les pratiques d'épandage, la terre est aérée et au final, il y a un retour de développement du ver de terre. C'est une conséquence d'un bon fonctionnement du sol. Le professeur ATLAN disait que les boues étaient un équivalent engrais. Je dirais que c'est un équivalent engrais et amendement. Cela apporte des éléments minéraux pompés par les plantes et également un effet amendement sur les sols grâce au calcium et ces éléments apportés par les boues.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci pour ces informations, on va peut-être mettre votre document en ligne pour que tout le monde puisse le lire ou on peut le distribuer à la sortie, si vous en avez d'autres exemplaires.

On va passer à la prochaine intervention.

M. FREDDY COURTIN, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE CRIEL ET DU PAYS D'YERES : Géographiquement, pour situer la région, l'Yères est un petit fleuve côtier qui prend son embouchure dans la haute forêt d'Eu entre le pays de Bray et le pays de Caux. Il coule sur une distance d'environ 40 km. Sa particularité est sa grande valeur patrimoniale, car l'ensemble du cours et le bassin versant sont classés en zones Natura 2000.

Nos préoccupations et notre association ne sont pas nées depuis le projet d'apport des boues d'Achères sur ce territoire particulièrement riche sur le plan naturel. Historiquement, notre association est née en 1990. Nous avons eu à débattre et à combattre de nombreux projets de dégradation qui allaient justement à l'encontre de cette vallée classée zone Natura 2000, mais aussi sur quasiment les deux tiers de sa superficie (environ 350 km²), classée en zones naturelles 1 et 2. (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).

Nous avons dû lutter contre des projets de ballastières, contre des projets lourds immobiliers sur l'embouchure de l'Yères. Nous avons remporté plusieurs succès (excusez du manque de modestie) en faisant annuler divers arrêtés préfectoraux, notamment contre un projet de ballastières, contre une tentative de déqualification d'une zone naturelle dans le cadre d'un

projet d'urbanisme, dans le cadre d'un ancien plan d'occupation des sols (ce que l'on appelle aujourd'hui les PLU).

C'est l'enquête publique, que nous avons lue, qui nous préoccupe aujourd'hui et à laquelle nous avons participé par une déposition écrite concernant l'apport de boue de la station d'épuration d'Achères à 200 km du lieu de la production.

Les pratiques agricoles intensives que nous connaissons ont amené la dégradation des sols, la suppression des haies, la disparition des mares et ont créé de nombreux problèmes de ruissellement.

On s'aperçoit que les parcelles désignées pour recevoir ces épandages sont souvent en tête de talweg sur des zones à fort risque de ruissellement. Nous avons qualifié l'enquête publique de parodie, car 33 communes concernées, 27 conseils municipaux unanimes dénoncent le projet, et évidemment votent contre. Ce bilan n'apparaît pas dans les conclusions de la commission d'enquête. C'est une manière cavalière d'éluder la vérité.

Les autres arguments sur le fond que nous avons avancés ont déjà été développés. Nous noterons cependant certaines anomalies, par exemple un rapport sur une zone bien précise, un diagnostic émanant de l'hydrogéologue qui était désigné pour déclarer apte ou inapte une parcelle à l'épandage, de façon tout à fait formelle.

Que fait le SIAAP ? Il désigne son sous-traitant, c'est-à-dire la SEB, pour revoir le diagnostic et, virage à 180°, la même parcelle subitement a perdu toutes les caractéristiques qui l'avaient déclassée pour devenir épandable.

Là aussi, grosse interrogation, et toujours cela à l'intérieur d'un site Natura 2000.

Donc, la réglementation dans laquelle se drapent volontiers le SIAAP, sur la qualité des boues, ce serait présomptueux de notre part d'aller à l'encontre des expertises données par des scientifiques. Nous avons lu les rapports de l'INRA, évidemment, tout est parfait, sauf que c'est la lecture du SIAAP qui est donnée dans le cadre de l'enquête publique.

Nous lisons des passages beaucoup plus circonspects sur les diagnostics avancés. Nous n'avons aucun recul sur le cumul indéfini des apports des traces, même si elles sont en petite quantité, sur une durée de 10 ou 20 ans.

Nous n'avons aucun moyen de contrôle. Personne ne peut affirmer aujourd'hui si ces apports sont préjudiciables ou non pour la santé. C'est un exemple. Sur un autre aspect des choses, la procédure initiale pour demander un épandage dans le département de la Seine-Maritime a été viciée dès le départ, car il s'agissait en fait de demander une régularisation pour les épandages qui avaient lieu depuis 1993, et sur les parcelles qui bien entendu avaient déjà été épandues, et en plus de demander une autorisation sur des nouvelles parcelles à épandre.

L'amalgame a été fait, nous l'avons dénoncé et c'est une partie de notre argumentaire que nous développons auprès du tribunal administratif, puisque notre association a entamé un recours contre l'autorisation délivrée par le Préfet de Seine-Maritime. La présence de boues du SIAAP depuis l'année 2000 jusqu'à l'année 2006, c'est-à-dire que le SIAAP pour présenter un dossier acceptable de demande d'autorisation d'épandre a vu son dossier retoqué plusieurs fois par les services de l'Etat et a eu une autorisation définitive de la présenter en 2005.

Mais, honnêtement et même il eut été très important que le SIAAP conserve uniquement la quantité d'apports qu'il avait depuis 1993 jusqu'en 2000. Il ne s'est contenté pas d'apporter les 1.700 tonnes d'apport annuel. Pendant la durée de la procédure il a quadruplé allant jusqu'à 6.500 tonnes en 2005, dépassant déjà de plus de 15 % la quantité pour laquelle il sollicitait l'apport auprès du préfet de Seine-Maritime.

Il devait demander une autorisation de 5.000 ou 5.500 tonnes, et il en a déjà apporté 6.500. Par quoi va se traduire cette passivité des services de l'Etat ? Vraisemblablement, comme souvent, par une autorisation temporaire de dépassement accordée par le Préfet, telle que la pratique est déjà avérée dans les centres d'enfouissement de déchet.

M. PHILIPPE MARZOLF : 10 minutes, M. COURTIN déjà.

M. FREDDY COURTIN : C'est ce que je vous avais dit.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous concluez.

M. FREDDY COURTIN : Je n'aurais pas le temps de parler des vers de terre et c'est dommage. Par contre, je vais montrer jusqu'où l'on peut aller. Je dénoncerai également la tromperie sur la marchandise avec l'appellation Fertifond. C'est classique. On nous fait passer un déchet pour un engrais, je ne vais pas citer d'autres noms quasiment identiques, mais je vais terminer en disant que le SIAAP quand même nous rassure.

Dans l'enquête publique, on peut lire dans le chapitre « sécurité civile » que les transports de boue depuis l'usine d'Achères jusque sur les terrains à épandre en Seine Maritime se feront en respectant les règles du code la route.

M. PHILIPPE MARZOLF : Une question M. COURTIN pour bien comprendre, on voit bien que vous êtes opposé à l'épandage des boues du SIAAP. En schématisant, s'il s'agissait des boues de la station de Criel ! C'est pour bien comprendre entre les boues locales, car vous nous avez parlé de 200 Km. Acceptez-vous plus facilement s'il s'agit de boues locales malgré Natura 2000 ou pas ?

M. FREDDY COURTIN : L'importation de boues d'Achères dans le cadre du plan départemental des déchets de Seine-Maritime n'est pas prévue. Le plan départemental traite des déchets propres à la Seine-Maritime, mais ne prévoit pas l'importation de boues en provenance de la station d'Achères.

Autre chose, nous avons également un souci majeur concernant les boues produites également en Seine-Maritime par nos propres stations d'épuration, quand on apprend de la bouche même des services de l'Etat concernés que plus de la moitié des 150 stations d'épuration de la Seine-Maritime ne sont pas en conformité.

Ce n'est plus rassurant, mais nous avons assez de nos malheurs sans pour autant prendre le risque d'accueillir les déchets venant d'aussi où sur le plan bilan énergétique, le transport des boues sur des centaines de kilomètres n'est pas très enrichissant, ni pour les citoyens ni sans doute pour le SIAAP.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Le SIAAP peut-il répondre aux remarques faites ?

M. DANIEL DUMINY : On va répondre sur les volumes, car tout n'a pas été dit correctement.

M. GERARD MARY : Il y a de nombreuses questions dans votre intervention, d'abord les distances. Nous nous sommes fixés une limite : 200 kilomètres maximum de l'usine. Les véhicules utilisés ne sont pas des transports dédiés, mais des camions qui viennent sur la région parisienne avec différents matériaux de construction et qui doivent repartir dans les départements concernés y chercher des matériaux. Donc, ce n'est pas un trafic supplémentaire, on utilise au contraire les véhicules qui ont besoin de redescendre à plein.

Vous dites que des parcelles ont été épandues, alors qu'elles n'auraient pas dû l'être. Elles n'auraient pas dû figurer dans le plan d'épandage. C'est extrêmement encadré : la pente des parcelles, la proximité des zones de captage.

Chaque fois qu'une parcelle n'est pas conforme à la réglementation, les services de l'Etat nous l'éliminent. Lorsqu'on présente un certain nombre d'hectares de surfaces où l'on a des demandes d'agriculteurs, bien sûr nous faisons un contrôle et les services de l'Etat détectent des parcelles qui ne sont pas conformes.

Qu'il y ait eu une parcelle ou deux, et Bruno CAROTTI va nous préciser, oubliées dans le département, peut-être ; en tout cas, il n'y a pas de dépassement lorsque nous avons un arrêté pour un certain tonnage.

Il me semble que dans l'Eure on a dû dépasser de 100 tonnes, on s'en souvient. On tient à la tonne près.

M. FREDDY COURTIN : Je m'étonne de votre intervention, puisque vous savez sans doute, et vous avez dû lire les mémoires de votre avocat que, lors de la première intervention en référé, l'argument concernant le dépassement de tonnage les avait particulièrement affecté.

On s'est retourné vers les personnes du SIAAP présentes, elles se sont engagées devant le Président du tribunal administratif de Rouen à désormais respecter l'autorisation des 5.500 tonnes, alors qu'elle l'avait dépassée de plus de 20 %.

Donc, votre remarque m'étonne.

Une dernière chose, il y avait aussi pour montrer un peu tout à l'heure, et insister (ce que j'ai oublié dans mon argumentaire), au moment de l'enquête publique que j'ai qualifiée de parodie, il y avait un fait important que nous avons fait constater par huissier. Sur des parcelles qui, historiquement, n'avait jamais été épandues, il était prévu dans la nouvelle demande d'autorisations sur ces parcelles, pendant le déroulement de l'enquête publique, des tonnages importants étaient stockés avec la belle étiquette plastique « Fertifond » et un numéro de lot, tout à fait dans les règles. Je vous l'accorde.

Cela signifie quelque part qu'on se moque de l'enquête publique, ou c'est de la spéculation ou c'est aussi de la passivité, voire de la connivence de la part des services concernés.

Voilà notre position.

M. GERARD MARY : Peut-être que Bruno CARLOTTI pourrait nous reparler de cet épisode en Seine-Maritime.

M. BRUNO CARLOTTI : Monsieur COURTIN, vous le savez bien, je reviens sur l'aspect hydrogéologue. Ce dernier a été mandaté par le Préfet pour étudier le dossier : l'aptitude des parcelles à recevoir des boues sur les aspects environnementaux.

Dans un premier temps sur une parcelle de grande taille, et je n'ai plus le chiffre en tête, vous m'excuserez, l'hydrogéologue avait reconnu une pente supérieure à 7 %, un cours d'eau au fond de cette pente. Donc, il avait estimé que cette parcelle devait être exclue à l'épandage. C'était une grande parcelle.

Nous avons lu l'avis de l'hydrogéologue en nous étonnant qu'une partie de la parcelle doive être exclue. Au fond de la pente, il y a un cours d'eau. La parcelle est très longue, ensuite c'est plat, on l'a fait constater par l'hydrogéologue. Il a reconnu avoir été un peu hâtif dans sa première approche. Il a justifié le changement de classe et c'était absolument fondé au sens de la rapidité de la décision. Humblement, il a motivé à nouveau son avis, en expliquant pourquoi il avait changé d'avis.

Pour moi, le débat est clair.

M. GERARD MARY : Si vous vous êtes rendu sur place, vous avez pu constater que le pont qui mène à cette parcelle ne peut recevoir qu'une charge de moins de 13 tonnes, on voit mal comment les camions vont passer, d'autant que le stockage est prévu non pas avant le pont, mais après.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Je voudrais qu'on arrête sur cette question. Il est à noter qu'il existe un problème de communication important. Autant dans l'Oise qu'en Seine-Maritime, lors des enquêtes publiques, il y a des défauts d'entente, des discussions entre les acteurs qui me paraissent relativement dérivants. Si au moins le débat public permet de poser ce points et de mettre en place des systèmes de gouvernance, qui évitent qu'on se retrouve tous au tribunal, et qui coûtent très chers à tout le monde, ce serait aussi bien.

Je voudrais vraiment qu'on passe à la question suivante, sinon on va passer la nuit ici. Merci beaucoup de votre intervention.

M. JACOB, MEMBRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE : Bonsoir à tous. Normalement, je devais parler avant Emmanuel au titre de la Chambre. Je ne vais pas reprendre ses propos sur les positions de la Chambre de l'Agriculture de l'Eure pendant l'épisode des diverses enquêtes publiques.

Par contre, je vais vous parler de mon expérience, étant moi-même agriculteur. Je valorise des boues de station d'épuration. Ce n'est pas le SIAAP, mais un tout petit syndicat, dont je suis Vice-président. Il regroupe 5.000 équivalents/habitants, c'est vraiment le petit modèle.

Je peux vous garantir que ce n'est pas un souci de valoriser des boues de station d'épuration en agriculture. A partir du moment où les contrôles sont faits correctement, que les analyses sont effectuées, qu'on arrive à faire les choses de manière correcte, que le prestataire de service ne soit pas remis en cause sur la qualité de son travail, et qu'il fasse son travail correctement, il n'y a pas de raison de toujours remettre sur le tapis les choses qui ne sont pas fondées.

On peut avoir un débat sur le sujet, mais si l'on critique tout, de toute façon on n'arrive à rien. Il est vrai que les boues d'Achères n'étaient pas complètement propres, elles se sont améliorées et il y a encore du travail à faire.

Le débouché seul des boues d'Achères doit-il tout aller en agriculture ? Je ne pense pas, il y a sûrement d'autres valorisations. Nous sommes sur un procédé différent, nous séchons nos boues à 80 % par un système de serre, donc en séchage solaire. C'est un procédé allemand

qui fonctionne sur une station de 5.000 équivalents habitants, cela ne fonctionnera jamais sur une station de ce modèle.

Si demain matin, il y a un problème de qualité, nous procédons en incinération sans avoir un surcoût de séchage, car nous arrivons avec des boues à 80 %. C'était une réflexion faite au niveau de notre petit syndicat.

La méthanisation n'est-elle pas étudiée ? N'y a-t-il pas d'autres procédés à étudier pour essayer de faire un peu de diversification ? C'est plus à ce niveau que le SIAAP doit rechercher ses divers débouchés, pouvoir évoluer et faire un peu avancer le débat.

Autrement, si l'on reste sur le débat valorisation agricole en tant que telle, on sera toujours opposé à des gens qui sont pour et des gens qui sont contre.

J'épands des boues, je n'ai pas compté les vers de terre non plus, mais ce n'est pas simplement qu'un problème de boues, c'est un problème global de l'agriculture en tant que telle, de méthodes d'agriculture.

Ce n'est pas le problème de l'ancien ou du nouveau technicien. L'évolution de l'agriculture a permis de nouveau d'avoir des vers de terre qui se redéveloppent. Les boues favorisent peut-être un peu, mais est-ce simplement l'apport de boues à un moment donné qui a favorisé ? N'avez-vous pas changé votre méthode de travail ?

Il y a tellement de choses qui font évoluer la vie microbienne du sol, que ce n'est pas simplement lié aux boues. Je ne suis pas contre, puisque j'en utilise. Mais dire que demain matin, j'aurai une augmentation des vers de terre, je ne les ai jamais comptés, donc je ne peux pas savoir.

J'ai un Ph entre 6,7 et 7,1 ; à 7,5, vous n'êtes pas forcément mieux.

DANS LA SALLE : ce n'est pas le cas quand on est à 6,5.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il faut faire une analyse de sol avant de pouvoir rajouter dans le sol. Avant d'épandre, mesure-t-on le Ph de la terre ?

M. JACOB : Oui, il y a les analyses avant épandage. Cela doit faire 14 ou 15 ans que je fais de l'épandage de boues. J'épands des boues globalement une fois tous les 5 ans sur des parcelles, je fais une analyse de terre tous les 3 ans.

Quand j'étais en boue humide à 98 %, on épandait grosso modo 20 mètres cubes. A l'époque, c'étaient des boues liquides. Aujourd'hui, je suis en boue à 80 % de matières sèches, je suis entre 2 et 2,5 tonnes maximum. Le SIAAP est à 50 %...

M. PHILIPPE MARZOLF : Il n'est pas question de mettre en opposition ceux qui sont contre ou ceux qui sont pour, mais quelle garantie peut-on donner à ceux qui pour l'instant sont un peu réticents ou s'interrogent pour pouvoir les faire changer d'avis et les faire accepter ?

M. JACOB : Si l'on peut avoir un suivi réel des boues, une certification... de toute façon, il est certain que ce n'est pas un engrais. Quoi qu'en pense le professeur tout à l'heure, ce n'est pas un engrais même si cela contient un peu de phosphore et un peu de chaux, il faut que cela reste un déchet. Il n'empêche qu'il faut pouvoir le suivre.

M. PHILIPPE MARZOLF : Tout le monde a l'air d'accord ce soir en tout cas, cela doit rester un déchet.

M. JACOB : Qu'on le mélange à quoi que ce soit d'autre, on doit pouvoir retrouver le mot « déchet » derrière.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Y a-t-il des remarques ou des questions dans la salle sur cette intervention ?

M. JACQUES DUPÂQUIER, PRESIDENT FONDATEUR DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS : Cela fait 40 ans que nous essayons de conserver la qualité de vie et de l'environnement dans notre campagne.

D'abord, je voudrais remercier les organisateurs d'avoir organisé ce débat, qui est très intéressant, et nous avons beaucoup appris, et ensuite d'avoir fait un véritable débat. On n'en a pas tellement l'habitude.

Donc, je vais être très bref, je n'ai pas tellement de choses à dire, ni d'éléments concrets à apporter, mais seulement des réflexions.

D'après ce que j'ai entendu, les boues ne doivent pas être considérées comme un engrais mais comme des déchets. Si ces boues étaient entièrement organiques, on ne se poserait pas de question, il faudrait bien se résigner à les avoir en sachant qu'elles se trouveront éliminées naturellement par l'infiltration et le ruissellement.

Le malheur est que ces boues contiennent des éléments qui ne peuvent pas s'éliminer naturellement. Donc, il y a un processus cumulatif. Il est bien évident qu'on ne peut pas mesurer leur nocivité sur un an, ni sur 5 ou 10 ans, mais qu'en sera-t-il dans 20 ou 30 ans ? Je vous fais remarquer qu'au début, on ne considérait pas que l'amiante fût très grave.

Effectivement, les gens qui étaient exposés à l'amiante au bout d'un an n'avaient pas de cancer, n'ayant pas reçu des doses massives d'amiante. Mais après 20 ou 30 ans, on s'est aperçu que cela arrivait. Donc, je me demande s'il ne faudrait pas en vertu du principe de précaution s'orienter vers la suppression totale de l'épandage des boues en agriculture.

Je voudrais poser une autre question et vous allez me dire que cela va coûter cher, probablement, mais d'où viennent ces boues ? Elles viennent de Paris et de la petite couronne. Ne serait-il pas normal que le surcoût de traitement des boues soit payé par les départements et les zones qui les produisent ?

Il n'est tout de même pas normal que la campagne serve éternellement de déchets à la ville. Donc, je crois que le débat devra se poursuivre. Il faudrait vraiment faire des mesures pour avoir des certitudes en ce qui concerne les pollutions, mais ce débat par conséquent ne sera pas le dernier. Je crois qu'il faut s'orienter simplement vers des solutions d'avenir.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci pour votre intervention. Est-ce que certaines personnes veulent réagir par rapport aux propos de M. DUPÂQUIER ?

M. PHILIPPE CAPRON, AGRICULTEUR PRES DE MARINES, AMIS DU VEXIN : On ne peut que saluer l'utilité du débat et la qualité des explications fournies au cours de cette soirée. J'orienterai un point qui n'a pas été soulevé depuis le début, à savoir la responsabilité donnée à l'organisme qui s'est évertué à trouver des solutions pour améliorer les eaux.

Mais, il faudrait peut-être remettre aussi en cause notre méthode de consommation qui est a priori un peu excessive, compte tenu du confort qu'on a stocké depuis un certain nombre d'années.

On a réduit le nombre de morts sur la route en modifiant un peu le code de la route. Il serait souhaitable pour réduire les pollutions de retenir nos attitudes, sur la façon dont on consomme quotidiennement dans chaque ménage, les produits chimiques que nous employons chaque jour justement pour faciliter notre vie.

De plus, j'ai retenu aussi le côté modérateur des uns et des autres pour trouver des solutions d'avenir.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup pour votre intervention, il est vrai qu'on a peu abordé cette question, même si elle va être abordée dans les réunions thématiques du débat, et on aura l'occasion d'y revenir. Sur le site Internet, on a aussi un certain nombre de questions sur ce sujet. On pourrait aussi continuer à nourrir ce débat en ligne, de façon à élargir aussi le public qui participe à cette réflexion.

Avez-vous d'autres réactions à l'intervention de M. DUPÂQUIER ?

UN INTERVENANT : Il y a effectivement boue et boue, mais dire qu'il faut s'orienter vers la suppression de l'épandage en agriculture, semble être de l'hérésie. Qu'on aille chercher des produits bruts pour répandre en agriculture, notamment de la chaux ou de tels produits, présents dans un grand nombre de boues ou qu'on aille les prendre d'une boue qui a été traitée, qui a reçu du chaulage, serait de l'hérésie. On parle de développement durable, il faut savoir ce que l'on veut. A un moment donné, il faut boucler le cycle.

On produit de la matière organique et on la remet là où elle a été produite. La seule problématique qu'on a eue avec Achères, c'est qu'il y avait un problème d'éléments transmétalliques liés à l'urbanisation de la région parisienne, faisant qu'il y avait un réseau unique.

L'épandage des boues en lui-même n'est pas remis en cause. On a entendu un certain nombre de représentants d'associations de protection de l'environnement, mais je pense qu'ils sont contre l'épandage des boues, et souvent aussi contre l'épandage des produits agricoles, contre toute évolution de la société.

A un moment donné, il faut savoir accepter un minimum. On vit en l'an 2007, il faut prendre des précautions mais on ne revivra pas comme il y a 50 ans, c'est faux et il faut l'admettre.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Dans le débat, la discussion sur la gestion de l'incertitude est intéressante : sur les différentes sortes de boues et sur le degré d'incertitude que les uns et les autres sont prêts à assumer.

M. DOMINIQUE BON, BUREAU D'ETUDES CONSEIL EN ENVIRONNEMENT : Je voulais poser une question très concrète, quel est le coût au départ de la station d'Achères par exemple de l'élimination des boues par les trois filières : agricole, épandage et centre d'enfouissement technique ?

M. GERARD MARY : Il y a le coût du process qui permet d'obtenir la boue, soit toute l'énergie nécessaire (énergie électrique, amortissement du matériel) : 500 euros la tonne. C'est lorsque la boue est sortie d'usine en attente de résultat d'analyse. Après, les filières

d'élimination, selon qu'il s'agisse de boues pour l'épandage agricole, on doit être à 60 euros la tonne environ. Le compostage est un peu plus cher, environ 20 % de plus. Le centre d'enfouissement technique, au dernier marché, on est 70 euros la tonne.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU : Je vais parler d'un sujet tabou aujourd'hui, à savoir l'incinération. Pour préciser les choses et poser la position de l'Agence, on n'entend pas remettre en cause la position du SIAAP et le choix par rapport aux populations riveraines d'écarter l'incinération du projet de refonte d'Achères.

On n'entend pas non plus remettre en cause la valorisation agricole qui est un débouché majeur, dont on a pu débattre ce soir.

Ceci dit, on a bien vu qu'il existe des problèmes de valorisation et de destination des produits. Je voudrais simplement mentionner que l'incinération présente des avantages et je souhaite simplement qu'elle soit portée à la connaissance du débat.

Il ne faut pas confondre incinération des ordures ménagères et incinération des boues. On diabolise l'incinération, et en particulier l'incinération des ordures ménagères, et par extension on l'étend à l'incinération des boues, qui est un produit homogène, constant de qualité que n'ont pas l'ensemble des déchets qu'on peut trouver dans les ordures ménagères, et donc une garantie de résultat sur les émissions à l'atmosphère.

Par rapport à la refonte d'Achères, les conséquences du refus de l'incinération sont nombreuses.

1. Elle conduit à un accroissement important de la complexité de la refonte.
2. On s'oblige à aller vers beaucoup de filières de traitement et de destination.
3. Cela se traduit par des surcoûts, et pas forcément des démarches très favorables au développement durable, et notamment à la valorisation énergétique sur place de la matière organique, produite par les boues.

Enfin, d'autres pays, et pas les moins vertueux en matière d'environnement, ont fait le choix de l'incinération.

Je voulais apporter ces éléments au débat, car il faut le mentionner.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Merci pour votre intervention, on aura l'occasion d'en reparler pendant la réunion thématique, puisqu'un intervenant nous présentera l'état de la recherche et les différents endroits où les différents traitements sont appliqués. On aura une vision globale des choses.

M. YORGHOS REMVIKOS : Je vais essayer d'être très bref en disant la chose suivante. Il y a 5 millions de producteurs d'eaux usées. Il ne faudrait pas oublier que nos comportements influent énormément sur ce qui rentre et donc ce qui va sortir de la station en termes de boues.

Quand on parle de réglementation, on est sur des éléments historiques, c'est-à-dire sur les éléments qu'on a jugés dangereux à partir de données souvent très anciennes.

Nous devons anticiper les problématiques, et je citerai deux exemples de produits qui arrivent dans les stations d'épuration, qui se retrouvent dans l'égout et dont on n'a pas

entendu parler ce soir, soit les détergents. Je vous citerai le nonyl phénol qui est un perturbateur endocrinien, il peut avoir des effets sur la faune du sol tout à fait conséquents, et les médicaments qu'on retrouve maintenant partout, par les biais des effluents.

Tout ceci pour dire qu'il ne faut pas se baser sur notre expérience historique pour dire qu'on fait de mieux en mieux, on diversifie aussi la production et on introduit des nouveaux polluants ; on ne connaît rien.

C'était simplement pour éclairer le choix de la Suisse, qui a jugé qu'ils seraient incapables de contrôler la quantité. Donc, par précaution, on n'épand pas.

A l'opposé, la Suède a jugé qu'ils étaient capables d'avoir un contrôle à la source suffisant pour faire du tout agricole.

Tout cela pour dire que la décision n'est pas simple, et que la responsabilisation doit être totale, et pas simplement une question de process et de techniques.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Ce sont des choix de société et c'est en cela que les débats sont nécessaires.

M. GUY ATLAN : Effectivement, ce sont des choix de société. Monsieur REMVIKOS m'a précédé, car je voulais souligner, certains points d'abord les sources d'amont.

Les sources d'amont sont susceptibles de se retrouver dans les boues : surtout les médicaments, et toutes autres substances. Ainsi se pose le problème de tous les citoyens, à savoir ce que l'on consomme et quelle éducation ou compréhension on doit avoir sur tous ces problèmes.

Il y a une grosse difficulté qui pointe. Et tous ces problèmes de modificateurs endocriniens vont être majeurs dans les temps à venir.

Je suis toujours agacé de voir un certain nombre de gens prétendre parler des problèmes de santé à propos de cadmium et tout cela. Simplement, j'ai toujours envie de leur demander d'arrêter de faire mettre des terreurs collectives, des peurs irraisonnées. Il n'y a pas de données scientifiques qui sont à l'origine de ce que vous avancez. Arrêtez, ce n'est pas la peine de faire naître ces peurs collectives.

Là, c'est le scientifique qui parle, en entendant de principe de précaution, j'ai toujours envie de sortir mon revolver, c'est d'abord un principe d'évaluation et nous verrons.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : On va peut-être terminer par la dernière question posée par M. Jean-François DUPÂQUIER.

M. JEAN-FRANÇOIS DUPÂQUIER : Je vous remercie, ce n'est pas vraiment une question, car je suis venu ici comme journaliste, et je n'ai pas l'habitude d'intervenir comme orateur, puisque nous retraçons un débat, nous racontons ce qui s'est dit, nous faisons des photos. Nous essayons d'en tirer une synthèse.

Néanmoins, je vais vous parler comme directeur d'un journal local, fondé en 1888, sept ans avant les premiers épandages sur la plaine de Pierrelaye, et donc qui a vécu toute cette période. C'est une région où je vis et que je crois un peu connaître, où les questions de la plaine de Pierrelaye et de la station d'épuration, des pollutions autour de la station

d'épuration et notamment pendant si longtemps, des odeurs épouvantables qu'elle générerait, est un sujet majeur pour les habitants du Val d'Oise, plus que pour ceux des Yvelines.

Les nuisances, c'est d'abord pour le Val d'Oise la plaine de Pierrelaye. Même si Achères se trouve dans les Yvelines, ce sont bien les habitants de la Frette, d'Herblay, de Corneilles qui en subissent le plus lourdement les conséquences.

J'interviens, car je voudrais vous exprimer mon étonnement, ma stupéfaction et mon regret : de voir qu'un débat de cette qualité a attiré moins de 60 personnes ce soir, dans une salle qui grosso modo doit contenir 300 places. Je sais que ce débat intéresse vraiment les habitants de la région.

C'est une question que je pose au Président de la Commission Particulière du Débat Public et aux membres qui l'accompagnent. Ont-ils le sentiment d'avoir correctement médiatisé ce débat ?

Là aussi, j'ai un peu l'impression qu'on passe à côté de la question. Tout à l'heure, j'entendais M. Freddy COURTIN qui qualifiait une enquête publique de parodie. Sans vouloir du tout vous offenser, je considère que c'est une parodie de débat : un débat qui attire moins de 60 personnes en comptant les hôtes, les techniciens, les membres de la Commission et les différents orateurs.

Je voulais juste vous dire à ce sujet une petite chose. Je me suis inquiété de la question il y a déjà plusieurs jours. J'ai appelé le Secrétaire général de la Commission Particulière du Débat Public, en lui demandant pour quelle raison les journaux locaux n'ont pas été informés. J'ai découvert ce débat en lisant « Le courrier des Yvelines » le 4 ou 5 septembre. Pas un mail, pas une information, rien, comme si les journaux locaux n'existaient pas, comme s'ils n'avaient pas leur rôle à jouer dans cette action. On m'a répondu que c'était une action de déontologie, qu'on ne soit pas vraiment associé, mais qu'on soit simplement les réceptacles d'une communication qui est organisée différemment avec une agence de communication parisienne.

Je n'en ai plus que pour une seconde : qu'est-ce que c'est que cette déontologie, qui condamne à mort des hebdomadaires locaux, les uns après les autres ces dernières années ? « Le Républicain du Val de Marne », « le Courrier des Hauts-de-Seine », « la Renaissance du Val d'Oise », un peu avant « l'Echo du Raincy et Villemomble », au total une vingtaine de journaux ont disparu depuis 20 ans en Île-de-France, tout simplement car nous vivons de la publicité nous aussi.

Quand il y a des fonds publics pour informer la population, je ne vois pas pourquoi nous en sommes écartés. Quels principes républicains prétendent que les médias locaux et régionaux ne devraient pas être au premier rang de l'information des « citoyens locaux » ? Il n'y a pas beaucoup de mes confrères dans la salle, cela prouve bien qu'il y a un malaise.

Je vois ici heureusement mon ami José GUERIN. Je dirige un journal de 19 personnes, c'est dur de payer 19 salaires à la fin du mois dans un journal de banlieue, mais c'est encore beaucoup plus dur de diriger RGB où il n'y a quasiment aucun salarié, car il n'y a pas d'argent du tout.

Je vous le dis sincèrement, je suis choqué par cette situation et j'estime qu'elle doit changer. Je vous remercie.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci de cette réflexion. L'agence de communication va peut-être répondre sur la déontologie.

Premièrement, on ne paie aucune publicité. C'est un principe même. Pour nous, on apporte de l'information. Si votre journal n'a pas été informé en temps et en heure, c'est-à-dire depuis le mois d'avril ou mai de cette année, c'est une erreur. Dans ce cas, l'agence de communication va m'entendre !

Si un journal est sur le terrain, il doit absolument être informé. On a essayé de tous les informer, et pour moi c'est une erreur si vous n'avez pas été informé.

Nous aussi nous sommes déçus qu'il n'y ait pas plus de monde. On ne s'est pas assez appuyé sur les journaux, et veuillez recevoir mes excuses. On a diffusé des documents dans les 90.000 foyers des 9 communes directement concernées. Donc, on a prévenu tous les médias, tous les acteurs, tous les maires qui ont aussi diffusé l'information.

On a diffusé plus largement dans les gares routières pour attirer les gens. A un moment donné, on ne sait plus quoi faire non plus, on ne sait pas jusqu'où aller. Mais si vraiment votre journal n'a pas été informé, je pense que cela a été un oubli, si ce n'est une erreur.

Peut-être qu'il y a une explication de déontologie.

MME ANNE-LAURE CHARTOIRE, ETAT D'ESPRIT, AGENCE DE COMMUNICATION : Je me permets juste de rectifier. En effet, dans le fichier presse qui contient 350 noms, nous avons intégré votre email. Nous vous avons envoyé dès le départ le communiqué de presse. Apparemment, suite à votre contact, nous avons vu que vous n'auriez pas reçu cet email, nous vous avons immédiatement recontacté et donné les informations.

D'ailleurs, vous avez dû recevoir en début de semaine le communiqué de presse sur les auditions. Et nous vous avons en plus rappelé.

Nous avons décidé de ne pas adopter la politique d'achat d'espace, excepté pour « Le Journal de Rouen », car les relations presse sont peut-être plus difficiles au niveau rouennais.

En effet, nous avons utilisé plusieurs moyens de médiatisation, et Philippe MARZOLF vient de le rappeler, nous avons distribué dans toutes les gares franciliennes, dans toutes les communes. Nous avons fait des tracts.

Nous avons même réalisé un tract spécifique ciblé pour cette audition, que nous avons spécialement envoyé à 1.000 acteurs pour diffusion. La Ville de Cergy nous a également soutenus pour publiciser cette réunion dans le journal municipal.

Je pense que nous avons essayé de médiatiser au mieux cette réunion, même si aujourd'hui malheureusement, on peut déplorer une faible mobilisation.

M. PHILIPPE MARZOLF : Après, on peut avoir une réflexion sur notre démocratie. La démocratie participative est une démarche difficile. Depuis 5 ans, je suis Vice-président de la Commission Nationale, et je connais bien le problème.

Jeudi dernier, nous étions à une audition publique à Conflans-Sainte-Honorine, habitants qui sont directement concernés, moins que Herblay ou la Frette, ayant moins le nez au-dessus de l'usine, où il y avait 100 personnes.

Certains nous ont dit qu'ils se sont exprimés lors du débat public sur le prolongement de la Francilienne (A104) en disant qu'ils ne voulaient pas qu'elle traverse leur ville, et la décision du Ministre, comme il faut la faire passer quelque part, a décidé de la faire passer là. Donc, les gens qui se sont exprimés une fois, les faits n'ayant pas été suivis, ont décidé de ne plus revenir.

La démocratie participative va aussi dans les deux sens, c'est quelque chose de difficile. Excusez-nous en tout cas si vous n'avez pas été assez bien informé à ce niveau-là.

On s'est beaucoup appuyé sur les acteurs. Je l'ai dit en réunion de lancement. Je remercie les associations, les acteurs, et les élus qui ont nous donné leurs fichiers

pour qu'on envoie directement, soit aux administrés des communes, soit directement à leurs adhérents, pour qu'ils soient directement informés.

Je reprends souvent cette expression, le matin tous les gens appuient sur la chasse, le problème est parti, et ils ne s'y intéressent pas vraiment. Ils ont aussi d'autres soucis à régler.

Merci en tout cas de votre témoignage de journaliste.

M. DIDIER DUMONT, SALARIE SEINE AVAL : Je suis l'un des personnels qui produit les boues, qui vont ensuite dans les champs d'épandage.

J'aurais deux questions à poser à la vue des tableaux présentés par M. REMVIKOS et ceux du SIAAP. L'un présentait la teneur en métaux lourds dans les sols, l'autre présentait la teneur en métaux lourds dans la consommation des plantes.

J'aurais voulu savoir si l'on pouvait en déduire que la culture des plantes pourrait résorber la pollution apportée par les boues d'Achères ?

Il est soulevé que les boues sont dangereuses pour les sols. Est-ce dangereux pour les plantes et obligatoirement pour ceux qui les consomment ?

Ma troisième question porte plus sur un aspect technique. Dans la présentation du débat, il y a une partie audition publique et une partie thématique, celle-ci est-elle aussi ouverte au public ? Est-ce que tout le monde peut y assister ?

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Bien sûr les réunions thématiques sont largement ouvertes au public. On essaie justement de le médiatiser de façon présente, et d'ailleurs j'invite M. DUPÂQUIER à venir sur notre blog et à faire des commentaires, ainsi qu'à l'enrichir. Les gens qui viennent sur Internet sont aussi des gens qui ne se déplacent pas.

On essaie d'élargir et faire tout notre possible pour pouvoir attirer dans le cadre de ces débats publics des gens qui ne participent pas aux réunions publiques. Franchement, on essaie de faire ce qu'on peut. Votre critique me va droit au cœur, car on se donne beaucoup de mal pour essayer d'y arriver. Quand on n'y arrive pas d'une façon importante, c'est toujours pour nous un échec.

Les réunions thématiques, en particulier celle qui aura lieu sur les boues, se tiendra le lundi 12 novembre au Ministère de l'Ecologie. Nous essaierons plus largement de répondre à un certain nombre de questions techniques.

M. PHILIPPE MARZOLF : La répartition dans les auditions publiques : à peine un tiers du temps entre la commission et le maître d'ouvrage qui présentent, le reste étant consacré aux questions posées par le public.

Tandis que dans les réunions thématiques, il y aura plutôt des experts que l'on aura invités, qui expliqueront les différentes techniques de valorisation des boues. La répartition est inversée.

M. GERARD MARY : Les courbes montrées concernaient les organes de récolte, c'est-à-dire la partie qui va être consommée ensuite. On a pu montrer pour l'ensemble des métaux qu'il était extrêmement difficile de percevoir une différence entre les parcelles non épandues (les témoins) et les parcelles épandues.

On nous a fait remarquer à juste titre qu'on manquait dans la présentation de ces documents de certaines données scientifiques, notamment les écarts types, la variabilité de manière à avoir une idée sur la réelle différenciation qu'on pourrait voir si l'on en voyait une. Dans l'état actuel des choses, on ne voit rien.

Cela signifie que globalement, les organes qui vont être soumis à la consommation soit directe, soit indirecte n'accumulent pas de manière notable les métaux, puisque malgré un apport, on ne va pas en retrouver plus dans les zones épandues.

On ne peut imaginer qu'avec ces cultures, on va extraire les métaux des sols.

Certains végétaux extraient les métaux des sols. On commence à travailler dessus, mais ce ne sont pas des choses qu'on mange. Ce sont des sortes d'énormes salades, dont je ne me souviens plus du nom.

En tout cas, se pose ensuite le problème de ce que l'on fait des végétaux en question, qui ont accumulé les métaux. Généralement, on les brûle. M. TABUCHI pourrait nous demander pourquoi on ne brûle pas les boues directement plutôt que faire pousser des salades pour les brûler après ?

Sur les sols, il est clair que les doses apportées sont faibles par hectare. L'analyse rend difficilement compte d'une évolution, tout au moins dans les premières années. Je rejoins la plupart des orateurs qui nous ont précisé qu'il fallait certainement un recul beaucoup plus grand que celui que nous avons. Il faut reconnaître que maintenant, nous avons sur certaines parcelles des reculs relativement grands.

Il n'y a pas qu'en région parisienne qu'on a épandu des boues, cela se fait par ailleurs. Donc, on commence à accumuler des données.

Par contre, la réglementation nous informe sur cette question, puisque au-delà de la possibilité d'épandre des boues liée au respect des valeurs réglementaires, il est précisé aussi dans la réglementation que l'on ne peut pas apporter sur 10 ans d'épandage un flux cumulé de métaux supérieur à tant de milligrammes par mètre carré.

C'est là que l'on voit tout l'intérêt du suivi des parcelles, puisque l'on sait quantifier exactement, parcelle par parcelle, mètre carré par mètre carré, quel est l'apport de boues fait, quelle est la concentration dans les différents métaux. Ainsi, on peut suivre les apports cumulés des différents métaux sur chacune des parcelles afin de respecter cette réglementation.

Voilà ce que je peux répondre à la question que vous avez posée. Je ne sais pas si c'est complet, je l'espère.

M. PHILIPPE MARZOLF : Cela vous satisfait, droit de suite...

M. DIDIER DUMONT : Juste peut-être un petit complément, la refonte du site Seine Aval, car dans la présentation on nous a montré que le traitement allait être amélioré pour l'eau, améliorera-t-elle aussi le traitement des boues ?

Comme vous avez indiqué qu'il y avait beaucoup plus de poissons dans la Seine, je sais où je vais pouvoir aller chercher mes asticots pour aller pêcher.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : Les algues sont remplies de métaux lourds, c'est autre chose que les boues, et c'est conseillé dans le bio. C'est grave.

M. GERARD MARY : Il est vrai que le traitement de l'eau va s'améliorer, on a vu que la zone où était installé le traitement des boues allait maintenant être une zone de transition. Donc, un nouveau traitement des boues va s'installer. Il ne reprendra certainement pas les mêmes technologies que celles que nous avons, et notamment il y a fort à parier que nous diminuerons beaucoup moins la teneur en matière organique que ce que nous faisons aujourd'hui.

J'ai entendu parler de méthanisation tout à l'heure, nous la faisons déjà puisque nous avons une autonomie énergétique de 70 %, grâce à la méthanisation des boues. Cela prélève déjà presque la moitié de la matière organique. Mais nous avons aujourd'hui un traitement qui prélève encore 35 ou 40 % de ce qui reste, c'est pourquoi on nous dit que nos boues sont faibles en matière organique.

On peut penser clairement que dans le cadre de la refonte la teneur en matière organique des boues qui seront produites sera plus importante que celle actuelle. Cela signifie que globalement il y aura plus de matières organiques et donc la teneur en éléments traces sera revue à la baisse.

Elle va diminuer de 20 à 30 %, rien que par le fait de nouveaux process utilisés. Au point où l'on en est, on ne peut pas encore garantir tout cela. Mais, c'est la voie vers laquelle on semble s'orienter d'après les premiers résultats que nous avons.

M. JEAN-FRANÇOIS BANCE : C'est illogique, vous défavorisez les vers de terre. Ils adorent la matière organique. Regardez la feuille que je vous ai donnée.

M. GERARD MARY : Justement pour vous répondre, nous allons engager une action en faveur du ver de terre en général, et des vôtres en particulier.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci aux vers de terre, en tout cas.

Je vous propose d'en terminer là cette soirée. Comme l'a dit Laurence, la réunion thématique sur « comment traiter les boues de la station d'épuration Seine Aval » aura lieu le 12 novembre au Ministère de l'Écologie.

Je vous rappelle que jeudi prochain, on continue une audition publique à Herblay. Ce sont les gens directement au-dessus de la station. On espère avoir plus de monde.

Merci en tout cas à vous tous d'être venus, et c'est la qualité des arguments qui est importante. N'hésitez pas sur le blog du débat public également à venir vous exprimer et de réagir par rapport aux enseignements que l'on mettra dès demain soir.

Merci et bonne soirée.

(FIN DE LA REUNION A 23 HEURES)